DES PRIORITÉS EN ÉDUCATION DES ADULTES

Avis au ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

février 1987

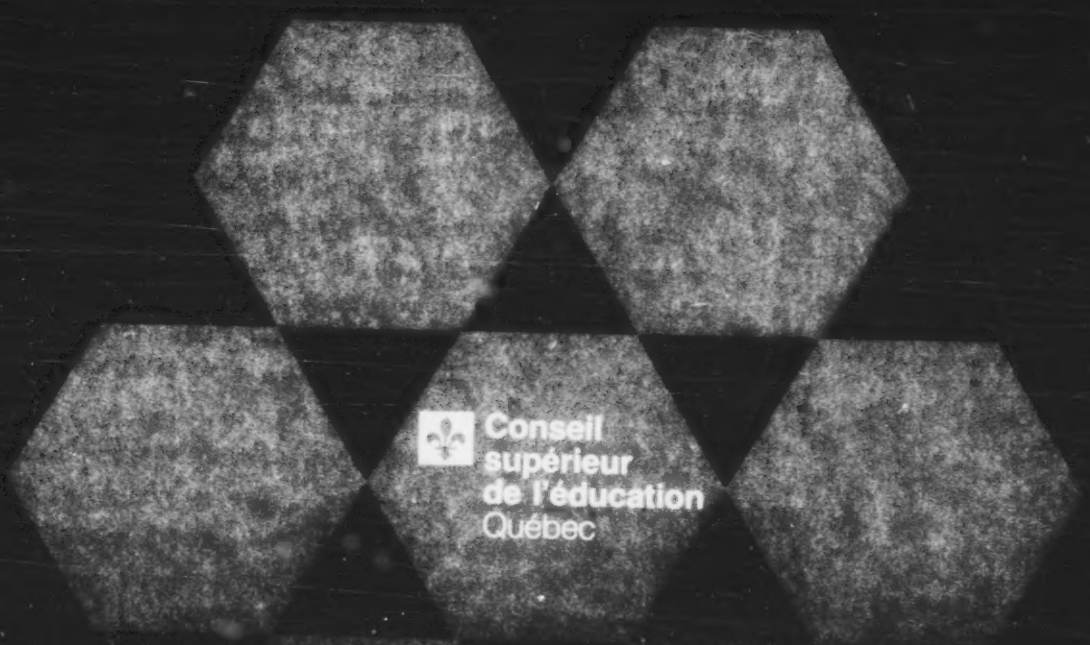

Québec

-02965/

Avis adopté à la 331e réunion
du Conseil supérieur de l'éducation
le 12 février 1987

ISBN 2-550-13747-7
Dépôt légal: deuxième trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec

Table des matières

	Page
Introduction	1
Chapitre 1 — De pressants besoins de scolarisation	3
1.1 L'état général de la scolarisation de la population adulte	3
1.2 Quelques traits spécifiques	5
1.2.1 La scolarisation selon l'âge	5
1.2.2 La fréquentation scolaire	5
1.2.3 La scolarisation selon le sexe	6
1.2.4 La scolarisation selon l'appartenance linguistique	7
Chapitre 2 — La participation aux activités d'éducation des adultes	9
2.1 Quelques traits généraux	9
2.2 Les types de formation choisis	11
2.3 La participation aux activités des organismes non scolaires	13
2.4 La participation aux activités du système public d'éducation	13
2.4.1 Dans les commissions scolaires	14
2.4.2 Dans les collèges	15
2.4.3 Dans les universités	16
Chapitre 3 — Pour des priorités liées aux besoins	19
3.1 Un choix fondamental à raffermir: la hausse des qualifications reconnues	19
3.2 Une priorité qui s'impose: l'accès aux formations de base	22
3.2.1 L'accès au diplôme d'études secondaires	22
3.2.2 La formation des personnes analphabètes et peu scolarisées	23
3.2.3 La formation et l'insertion professionnelles des moins de 35 ans	24
3.3 Un rattrapage encore incomplet: l'accès des adultes aux études supérieures	26
3.4 Un redressement à poursuivre: la scolarisation et la qualification des femmes	28
Conclusion	29
Annexe	31

Introduction

Au cours du dernier quart de siècle et, de manière plus pressante, au cours des dernières années, des citoyens en nombre croissant ont dû affronter des défis nouveaux et importants issus des modifications de la structure de l'emploi et des besoins de formation et de qualification qui en découlent. Cycles de poussées et de récessions économiques, augmentation du nombre de demandeurs d'emploi, concurrence internationale, nécessité de réduire les coûts de production, nouveaux développements technologiques sont autant de facteurs qui amènent les individus à accroître, à parfaire ou à modifier leurs acquis de formation et de compétence. Adultes et jeunes sont même à cet égard dans des situations de plus en plus comparables, des distinctions vraiment nettes entre « jeunes » et « adultes » étant de plus en plus difficiles à établir.

Au Québec comme dans tous les pays industrialisés, le secteur de la formation et de l'éducation des adultes s'est considérablement développé. Ici plus nettement qu'en maints autres pays, cependant, le système d'éducation a assumé en ce domaine un leadership et des responsabilités qui en ont fait un intervenant majeur dans le secteur de l'éducation des adultes. Plus même, notre système d'éducation, fondamentalement conçu pour les populations jeunes en âge de fréquentation scolaire et de formation initiale, s'est largement ouvert aux adultes, à tel point que les adultes retournés aux études constituent des pourcentages de plus en plus importants des populations inscrites dans ses programmes « réguliers ».

Dans le présent avis, le Conseil s'interroge sur la portée de cet important investissement dans ce secteur spécifiquement désigné comme l'éducation des adultes. En considérant les choses dans leur globalité, il se demande si les efforts considérables déployés en éducation des adultes rejoignent les besoins les plus pressants et si les groupes actuellement visés ou effectivement atteints sont bien ceux qui éprouvent les plus grands besoins de formation.

L'approche est globale, disons-nous. Car c'est ainsi que, au Conseil et à sa commission de l'éducation des adultes, les choses sont apparues les plus éloquentes et aussi, à certains égards, les plus troublantes. En effet, s'il est permis de parler dès maintenant des conclusions des études réalisées, on ne peut qu'être frappé par les décalages longtemps maintenus entre les besoins de formation et de qualification que trahit le portrait global de la population québécoise et les activités de formation fréquentées par les adultes d'ici. Non pas que ces activités ne contribuent pas à hausser les niveaux de formation de ceux qui s'y adonnent: c'est plutôt que ces investissements massifs ne semblent pas toujours viser à combler les écarts entre les groupes de population. En d'autres termes, avant les redressements tout récemment amorcés, les besoins les plus criants ne seraient pas nécessairement ceux qu'on a cherché à combler en priorité. Le présupposé qui donne sens à ce constat est évidemment qu'une des tâches majeures en éducation des adultes consiste à permettre au plus grand nombre possible de citoyens, surtout ceux qui en sont encore trop éloignés, d'accéder à des niveaux acceptables de scolarisation et de qualification. La santé et la vitalité culturelles, sociales et économiques d'une société en dépendent de plus en plus manifestement.

Le maximum d'efforts a été fait pour éviter ici au lecteur d'avoir à suivre les dédales fastidieux des chiffres et des tableaux. Mais, à moins de risquer de fausser la lecture de la réalité, il n'a pas été possible de rendre les choses plus simples qu'elles ne le sont. En ces matières, les données sont complexes, les sources aussi. Il faut puiser tantôt aux données du recensement, tantôt aux fichiers québécois, tantôt aux relevés du Gouvernement fédéral, tantôt à des études particulières. Et toutes ces sources ne parlent d'ailleurs pas toujours des mêmes choses. Des lignes de crête s'en dégagent, cependant, avec assez de constance et de signification pour qu'on s'y arrête et qu'on en fasse l'objet d'une réflexion critique. C'est cette réflexion que le Conseil veut ici susciter et enrichir.

Le présent avis comprend trois chapitres. Le *premier* chapitre consiste en un rappel, chiffres à l'appui, de l'état de la scolarisation de la population québécoise et de ses incidences sur la participation au marché du travail. Cet examen permet d'identifier les groupes d'adultes qui éprouvent les besoins les plus pressants face aux exigences de l'évolution de notre société. Le *deuxième* chapitre présente un inventaire de la « clientèle » actuelle de l'éducation des adultes, qui permet de vérifier si ces adultes sont bien ceux qui ont le plus besoin de formation de base ou de recyclage. On verra que tel n'est pas vraiment le cas et

qu'il n'y a pas toute l'adéquation souhaitable entre les besoins réels et les réponses apportées. Cela conduit le Conseil à formuler, dans un *troisième* et dernier chapitre, un certain nombre de recommandations dont la mise en oeuvre assurerait à des groupes d'adultes considérés comme des clientèles cibles des services prioritaires d'éducation. Ce sont là des voies possibles de solution pour réaliser une meilleure adéquation entre les besoins de formation des adultes et les services de formation que le système d'éducation peut offrir.

Les recommandations du Conseil concernent particulièrement les groupes d'adultes dont les besoins sont les plus pressants. Elles portent tantôt sur des actions ou des projets qui ont déjà forme et à propos desquels il souhaite que leur soit donné tout l'élan nécessaire, tantôt sur des politiques ou des projets à préciser et à mettre en application, dans des perspectives davantage liées au moyen terme. Quant aux ressources nécessaires aux unes et aux autres, chacun sait qu'elles sont comptées. Le Conseil voit là une raison de plus de les investir là où elles peuvent compter le plus.

Chapitre 1
De pressants besoins de scolarisation

On peut considérer l'ensemble de la population adulte comme la « clientèle potentielle » des services éducatifs offerts aux adultes. Aussi est-il indiqué, pour apprécier la pertinence des actions entreprises et des priorités mises de l'avant, de prendre en considération la situation de cette vaste « clientèle », ses caractéristiques les plus significatives, son état de scolarisation et de qualification, sa participation au marché du travail: toutes choses permettant d'identifier les besoins de formation auxquels veulent justement répondre les services d'éducation des adultes. C'est ce que propose succinctement ce premier chapitre, en utilisant les seules données globales vraiment disponibles, celles qui sont fournies par le recensement fédéral de 1981 et dont les tendances fondamentales ne se sont pas, depuis lors, modifiées.

On rappellera d'abord les données de base relatives à l'état général de la scolarisation de la population adulte du Québec, de même qu'aux relations qu'on peut observer entre la scolarisation, la participation à la vie active et le chômage. Ensuite, on précisera, à partir des mêmes sources, quelques caractéristiques plus spécifiquement reliées à l'âge, au sexe et à la langue maternelle. Cela permettra d'identifier les faits saillants qui méritent surtout de retenir l'attention et d'être mis en relation avec les données de participation consignées dans le chapitre suivant.

1.1 L'état général de la scolarisation de la population adulte

Dès lors qu'on s'engage dans des entreprises de dénombrement, le concept de population « adulte » soulève de nombreuses difficultés de définition. Il importe de le souligner dès le départ, moins pour prétendre les dissiper que pour prévenir le lecteur des limites de toutes les définitions courantes. Par exemple, les données fournies par Statistique Canada, telles que nous les trouvons dans le recensement de 1981, et décrivant la population en général, portent sur les groupes d'âge à partir de 15 ans et plus. On comprend immédiatement que cela pose d'emblée le problème du dénombrement des personnes qui, à 15, 16 ou 17 ans, sont encore à l'école et grossissent artificiellement les rangs des adultes sans diplôme d'études secondaires. Il faudra donc en tenir compte et opérer un certain nombre de recoupements lorsqu'on voudra cerner l'ampleur exacte des phénomènes. Cela étant dit, les tendances générales ressortent avec suffisamment de netteté pour qu'on en fasse la base d'analyses fiables.

Considérée dans son ensemble, et quoi qu'on puisse dire sur la diminution progressive des groupes qui ont grandi avant la démocratisation scolaire, la population adulte du Québec présente de graves lacunes de scolarisation. Les données rappelées dans l'énoncé de politique gouvernemental encore récent en matière d'éducation des adultes sont toujours aussi saisissantes. On y rappelait[1], par exemple, que plus de deux millions de Québécois âgés de 15 ou plus et ne fréquentant pas l'école n'ont pas le diplôme d'études secondaires, et cela, même si environ 47 p. 100 des personnes de 15 à 24 ans fréquentent un établissement d'enseignement. On y précisait aussi que, parmi ces personnes n'ayant pas de diplôme d'études secondaires, les personnes de 40 ans et plus comptent pour une proportion notablement plus forte, de même que les femmes de 25 ans et plus. Plus même, 579 000 jeunes adultes de moins de 35 ans, soit 35 p. 100 de leur groupe d'âge, ne fréquentent pas l'école et n'ont pas de diplôme d'études secondaires.

---

1. *Un projet d'éducation permanente. Énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes*, Québec, 1984, pp. 11 ss. Voir, en annexe, le tableau 1. Comme on le sait, *Statistique Canada* a procédé à un recensement d'étape en 1986, mais les données requises pour la mise à jour des données de 1981 ne seront pas disponibles avant le printemps 1988. De toute façon, il faut noter que le questionnaire de 1986 ne comportait plus de question sur la fréquentation scolaire; de plus, les questions relatives à l'éducation n'apparaissaient que dans le questionnaire long adressé à 20% des répondants. Quoi qu'il en soit, même si on doit s'attendre à une certaine amélioration de la diplomation chez les jeunes, les données de 1981 relatives à l'ensemble de la population sont si accentuées qu'on ne peut pas valablement supposer que des redressements significatifs ont pu s'opérer entre 1981 et 1986. Devenue disponible au moment d'aller sous presse, une étude inédite de Louis Dionne (*La population adulte sans diplôme*, M.E.Q., Direction des études économiques et démographiques, mars 1987, 15 p.) conclut sur la prévision d'un très lent redressement de la situation.

Les données du recensement[2] de 1981 révèlent aussi que près de 1 300 000 Québécois de 15 ans et plus ne fréquentant pas l'école à temps plein ont moins de neuf années de scolarité: c'est là plus du quart de la population adulte. Cette proportion augmente selon les générations, dépassant les 50 p. 100 chez le groupe d'âge de 55 ans et plus, même si elle a diminué chez tous les groupes d'âge entre 1976 et 1981. On sait également qu'environ 290 000 Québécois âgés de 15 ans et plus ne fréquentant pas l'école à temps plein n'ont pas atteint une cinquième année de scolarité. Cette sous-scolarisation a diminué chez les jeunes générations, mais on observe que 30 000 jeunes de 15 à 34 ans ont encore moins de cinq années de scolarité.

Quand on compare ces données avec celles de l'Ontario, on constate que la population adulte du Québec est moins scolarisée. En effet, le Québec compte une plus forte proportion de personnes ayant huit années ou moins de scolarité, soit un écart de 9%; par ailleurs, une proportion plus importante de la population ontarienne a fréquenté l'université — l'écart est de 3,4% — , malgré le fait que le Québec a davantage développé les programmes universitaires courts, fréquentés surtout par les adultes. La population active du Québec montre une scolarisation qui est aussi inférieure à la moyenne canadienne[3].

Cette sous-scolarisation relative n'est pas sans effet sur ce que les statisticiens appellent la « participation à la vie active ». Les mots sont choquants à maints égards, puisqu'ils ignorent la contribution des femmes au foyer, des bénévoles ou des retraités, mais leur signification est consacrée: la « population active » est celle qui est engagée dans le marché du travail et le « taux de participation » est un rapport mathématique dans lequel le numérateur représente la population « active » et le dénominateur, la population totale. Selon ces définitions, on constate que, chez ceux et celles qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires, la participation à la vie active est inférieure à leur importance relative dans la population: ils représentent 35% de la population active, alors qu'ils sont 46% de la population totale. Chez les personnes ayant huit années et moins de scolarité, seulement quatre personnes sur dix participent à la vie active. En deçà du diplôme d'études secondaires, il y a donc sous-participation à la vie active. Par contre, plus la scolarité est élevée, plus importante est cette participation[4].

Malgré le fait que les moins scolarisés participent moins à la vie active (41%), le Québec a une main-d'oeuvre moins scolarisée que l'Ontario et que la moyenne canadienne. Ainsi, d'une part, le Québec a le plus haut taux au Canada de la population active qui a huit années et moins de scolarité, soit 17,8% contre 11,9% pour l'Ontario et 11,72% pour le Canada. D'autre part, il a, au Canada, le plus bas taux de la population active ayant une formation universitaire avec ou sans diplôme, soit 18,43% contre 21,13% pour l'Ontario et 21,26% pour le Canada. Cette faible scolarisation de la population adulte au Québec a des effets sur les taux de participation à la vie active (61,3% pour le Québec et 67,1% en Ontario[5]).

La scolarisation de la population adulte est aussi, au Québec, davantage liée au chômage qu'en Ontario. Ainsi, chez les 65 ans et moins, on constate, en juin 1985, que les huit ans et moins de scolarité ont au Québec un taux de chômage plus de deux fois plus élevé que celui de l'Ontario, alors que les taux de chômage du Québec et de l'Ontario sont sensiblement les mêmes chez ceux qui ont une formation universitaire[6].

Deux éléments sont ici à retenir. Premièrement, l'écart entre le taux de chômage moyen du Québec et celui de l'Ontario est statistiquement lié à la situation des huit ans et moins de scolarité dans chaque province. Deuxièmement, la sous-scolarisation en Ontario ne semble pas avoir exactement la même signification qu'au Québec. Les raisons de ces différences sont assurément complexes et doivent tenir à des facteurs comme la nature des emplois disponibles, la structure économique et industrielle, la situation géographique, la place sur le marché international, voire les traditions socioculturelles. Quoi qu'il en soit, être sous-scolarisé au Québec signifie qu'on participe moins à la vie active et que, si on y participe, c'est pour connaître davantage le chômage. Le marché du travail au Québec n'a guère de place pour la masse des sous-scolarisés qui représentent 17,8% de sa population active.

---

2. Voir, en annexe, le tableau 2.
3. Voir, en annexe, les tableaux 3 et 4.
4. Voir, en annexe, le tableau 5.
5. Voir, en annexe, les tableaux 3 et 14.
6. Voir, en annexe, le tableau 7.

1.2 Quelques traits spécifiques

Pour se faire une idée plus exacte de l'état de la scolarisation de la population adulte québécoise, il faut aller plus avant et considérer certaines caractéristiques liées à des facteurs comme l'âge, la fréquentation scolaire, le sexe et la langue maternelle. Ce sont ces précisions que veulent apporter les considérations qui suivent.

1.2.1 La scolarisation selon l'âge

On l'a évoqué plus haut, l'état de la scolarisation de la population adulte du Québec est difficilement isolable de l'évolution de notre système scolaire et des réformes majeures qu'on y a connues au cours des années 60. C'est ainsi que la sous-scolarisation de la population adulte est assez spontanément mise en relation avec l'état et les pratiques du système scolaire d'avant la réforme des années 60: on pense alors surtout aux personnes de plus de 35 ans, celles qui ont donc terminé leurs études de base avant 1964. Il est d'ailleurs vrai que les 35 ans et plus constituent la très grande majorité (85,6%) des adultes ayant huit années ou moins de scolarité. Mais il ne faut pas croire que les générations plus jeunes ne sont pas touchées par des problèmes de sous-scolarisation. L'examen de la situation des 15-35 ans révèle qu'environ 189 000 d'entre eux ont huit années et moins de scolarité et que, sans diplôme de métier ou d'études secondaires, 625 000 ont de 9 à 13 années de scolarité, ce qui donne un total de près de 815 000 personnes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires.

Chez les 15-24 ans, l'intégration au marché du travail est difficile, en particulier pour ceux et celles qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires. Ainsi, les données statistiques[7] font voir que les moins scolarisés sont inactifs à 36% et que seulement 18% d'entre eux sont aux études. Les taux d'inactivité sont inversement proportionnels aux niveaux de scolarité, mais, chez ceux et celles qui n'ont pas le diplôme d'études secondaires, ils demeurent supérieurs à la moyenne observée pour l'ensemble des 15-24 ans.

D'autres données[8] révèlent nettement qu'un accroissement de la scolarité correspond à une augmentation des chances d'occuper un emploi et que les exigences de scolarisation diminuent avec l'âge, l'expérience étant considérée comme un substitut intéressant. Ainsi, être sous-scolarisé à 40 ans et plus, c'est avoir de bonnes chances de connaître le taux moyen de chômage ou même un taux inférieur à la moyenne; mais être sous-scolarisé entre 15 et 19 ans, c'est se préparer à chômer trois fois plus sûrement que les taux moyens. Cela donne à penser que, avant l'âge de 25 ans, il est préférable de poursuivre sa formation, quel que soit le niveau de scolarité déjà atteint.

On constate donc que l'état de la scolarisation de la population varie selon les âges. On constate aussi qu'il y a des seuils critiques où, jumelé avec un faible niveau de scolarité, l'âge devient un obstacle à l'intégration au marché du travail et au maintien dans l'emploi.

1.2.2 La fréquentation scolaire

Les données statistiques relatives à l'état général de la scolarisation de la population adulte peuvent être trompeuses. En effet, d'une part, elles portent sur les 15 ans et plus et, d'autre part, elles ne distinguent pas ceux qui fréquentent encore l'école (à temps plein et à temps partiel) de ceux qui ne la fréquentent pas, alors que l'on sait que beaucoup de jeunes adultes sont à l'école ou encore poursuivent leurs études à temps partiel.

---

7. Voir, en annexe, le tableau 8.

8. Voir, en annexe, le tableau 9.

Aussi faut-il préciser que 577 435 personnes ayant entre 15 et 34 ans ne fréquentent pas du tout l'école, même si elles n'ont pas terminé leur secondaire: c'est 24,2% de toutes les personnes de 15 à 34 ans[9]. Ce taux est de 22,8% chez les 15-24 ans. À ce sujet, trois faits méritent d'être soulignés de manière particulière. Premièrement, malgré leur âge et le fait que plusieurs soient encore en formation initiale, il y a plus de jeunes de 15-24 ans sans diplôme d'études secondaires qui ne fréquentent pas l'école, même à temps partiel, qu'il n'y en a qui, sans diplôme d'études secondaires, sont aux études. Deuxièmement, au-delà de l'âge de 25 ans, très peu de personnes n'ayant pas de diplôme d'études secondaires fréquentent l'école à temps plein ou à temps partiel. Troisièmement, si le taux actuel (22%) de sortants non diplômés du secondaire se maintient, la proportion dans la population adulte des 15-24 ans sans diplôme d'études secondaires et ne fréquentant pas l'école ne sera pas modifiée dans les prochaines années. Même si on est porté à croire qu'on retrouvera, chez les 15-24 ans, moins de personnes qui n'obtiendront pas le diplôme d'études secondaires que chez les 25-34 ans, les données révèlent qu'il y a de fortes chances que la réalité soit différente[10].

1.2.3 La scolarisation selon le sexe

L'état de la scolarisation de la population adulte varie aussi selon le sexe. Ainsi, dans la population adulte totale, plus de femmes que d'hommes n'ont pas terminé leurs études secondaires et les femmes sont moins nombreuses que les hommes à avoir fait des études universitaires[11]. Cela est attribuable aux plus de 25 ans, puisque, dans la jeune génération, les femmes ont maintenant rejoint les hommes à toutes les étapes du cheminement scolaire, sauf à l'université où l'écart est minime (0,7%).

La situation des femmes dans la population active est toutefois différente de celle de la population adulte totale, puisque ce sont les plus scolarisées qui participent le plus à la vie active[12]. Même si elles ne tiennent pas compte du travail non rémunéré, du travail « au noir » et du travail non déclaré dans une entreprise familiale, les données montrent que, généralement, plus on est scolarisé, plus facilement on s'intègre à la vie active. Ce phénomène est toutefois beaucoup plus important pour les femmes, car celles-ci doivent presque avoir une formation universitaire pour atteindre le taux d'activité des hommes ayant huit années et moins de scolarité. Plus les femmes sont scolarisées, moins grand est l'écart entre les taux d'activité des hommes et des femmes. La scolarité est donc pour les femmes un facteur déterminant de participation à la vie active et d'égalisation entre les sexes.

Dans la population active, les hommes faiblement scolarisés sont plus nombreux que les femmes et on observe que 36,5% d'entre eux ont une scolarité se situant en deçà du diplôme d'études secondaires, contre 30% pour les femmes. Ce phénomène est encore plus important chez les moins de 30 ans (30% pour les hommes et 22% pour les femmes)[13]. Les 15-24 ans représentent 7% des hommes ayant huit années et moins de scolarité contre 4,5% chez les femmes. Chez les personnes ayant de 9 à 13 années de scolarité sans diplôme, les hommes sont également plus nombreux que les femmes. Dans la population ontarienne[14], une plus faible proportion qu'au Québec a huit années et moins de scolarité et il n'y a pas d'écart entre les sexes. Au Québec, la proportion est beaucoup plus élevée que celle de l'Ontario et montre un net désavantage pour les femmes.

---

9. Voir, en annexe, le tableau 10.

10. Les personnes sans DES ne fréquentant pas l'école, auxquelles s'ajouteraient celles qui abandonnent sans DES, seraient plus nombreuses chez les 15-24 ans que chez les 25-35 ans: 286 980 + (22% de 266 610) contre 290 455 + (22% de 10 500).

11. Voir, en annexe, le tableau 11.

12. Voir, en annexe, le tableau 12.

13. L. DIONNE, D. LEDOUX, *Les travailleurs faiblement scolarisés. Un examen des données du recensement de 1981*, Québec, ministère de l'Éducation, 1985, p. 14.

14. Voir, en annexe, le tableau 13.

Ces aspects de la scolarisation de la population adulte québécoise renvoient aux taux d'activité, qui, en général, sont moins élevés au Québec qu'en Ontario[15]. Le taux d'activité des femmes au Québec est inférieur de 28,8% à celui des hommes et inférieur de 9,7% à leurs collègues de l'Ontario. La scolarisation est donc particulièrement importante pour la participation des femmes à la vie active. Chez les hommes, on constate une faible scolarisation dans la population active, ce qui fait des hommes une main-d'oeuvre exposée aux changements survenant sur le marché du travail.

1.2.4 La scolarisation selon l'appartenance linguistique

L'état de la scolarisation de la population adulte du Québec présente aussi des caractéristiques liées à l'appartenance linguistique.

Les données statistiques[16] montrent, par exemple, que les taux de scolarisation des Québécois anglophones se situent au-dessus de la moyenne générale des taux des francophones, alors que les allophones et les Amérindiens se retrouvent nettement sous la moyenne. Ainsi, chez les Amérindiens et les Inuits, une personne sur deux a huit années et moins de scolarité; chez les anglophones, la proportion est de 1 sur 6. Quant à la fréquentation de l'université, les anglophones y ont globalement accédé deux fois plus que les francophones; les allophones y ont aussi accédé davantage que les francophones (19,3% contre 11,6%).

Par rapport au critère de l'appartenance linguistique, c'est donc chez les Amérindiens et les Inuits qu'on note les lacunes les plus importantes, puis chez les allophones qui n'ont pas terminé leurs études secondaires et, enfin, chez les francophones ayant accédé aux études universitaires.

*
* *

Le portrait global de la scolarisation de l'ensemble de la population adulte québécoise révèle donc des lacunes qu'on ne saurait guère ne pas percevoir comme des besoins. Et même des besoins pressants. En effet, comment comprendre autrement la situation d'une population dont la moitié n'a pas terminé les études secondaires et dont le quart a huit années et moins de scolarité? Quoique meilleure, la situation des jeunes est loin d'être rassurante, quand on sait qu'une personne sur quatre âgée entre 15 et 24 ans n'a pas terminé les études secondaires et ne fréquente pas l'école. À quoi il faut ajouter les difficultés particulières des femmes à s'intégrer au marché du travail, la sous-scolarisation notable de la population active masculine, de même que les écarts caractérisant les divers groupes linguistiques.

C'est ce tableau d'ensemble, révélateur d'immenses besoins éducatifs de base, qui doit être placé en filigrane à l'examen des activités de formation effectivement réalisées par les adultes.

---

15. Voir, en annexe, le tableau 14.

16. Voir, en annexe, les tableaux 2 et 15.

Chapitre 2
La participation aux activités d'éducation des adultes

Cette population adulte, dont le premier chapitre s'est employé à décrire les principales caractéristiques de son état de scolarisation, comment participe-t-elle effectivement aux diverses activités offertes par les organismes d'éducation des adultes? Telle est la question à laquelle on voudrait ici répondre.

La tâche n'est pas simple, car la variété des initiatives des personnes et des groupes en ce domaine échappe à toutes les compilations officielles. Ainsi en est-il, par exemple, du vaste champ de l'autodidaxie, de l'utilisation des médias, de l'expérience de travail rémunéré ou bénévole, de l'engagement civique et communautaire, des activités de loisirs[1], etc. On sait que de très nombreux adultes y poursuivent d'intéressants cheminements de formation, mais ceux-ci ne sont évidemment pas recensés dans les fichiers disponibles. Plus fondamentalement, la tâche est difficile aussi parce que la participation des adultes aux activités de formation relève de choix individuels variés obéissant à des impératifs personnels que n'arrivent pas à cerner les listes de comportements stéréotypés. Les adultes décident eux-mêmes de s'engager dans un processus ou dans des activités de formation; ils choisissent aussi eux-mêmes le genre de formation qu'ils pensent leur convenir le mieux, comme aussi des instances de services auxquelles faire appel. En recourant à des enquêtes récentes et aux données consignées dans les réseaux du système d'éducation, il est possible de brosser un tableau fiable des comportements d'ensemble. Le Conseil et sa commission de l'éducation des adultes estiment en avoir tiré des enseignements qui méritent d'être connus.

Dans ce chapitre, on s'appliquera d'abord à décrire la participation générale des adultes à des activités de formation, que celles-ci soient dispensées par des organismes scolaires ou par des organismes non scolaires. À partir des données disponibles, on essaiera de cerner les principales caractéristiques de l'utilisateur adulte moyen et des types de formation qu'il privilégie. Puis, on considérera successivement la participation des adultes aux activités offertes par des organismes non scolaires et la participation des adultes à des activités offertes par les organismes scolaires. Ce sont les constats généraux découlant de ces analyses que le Conseil suggère de mettre en relation avec les caractéristiques observées de la population adulte du Québec. Dès lors, la lecture comparée de la « clientèle potentielle » et de la « clientèle réelle » de l'éducation des adultes parle d'elle-même.

2.1 Quelques traits généraux

Deux enquêtes récentes[2] permettent de tracer un portrait global des adultes engagés dans des activités de formation. Les données recueillies concernent le nombre de personnes participantes, mais ne tiennent pas compte du temps accordé aux activités de formation. C'est là une lacune importante, car le temps accordé constitue un important facteur de pondération: une activité de 15 heures suivie par 10 personnes n'a pas la même signification qu'une activité de 150 heures impliquant une seule personne. Malgré cela, les données recueillies comportent des indications éclairantes.

Une remarque globale, préliminaire en quelque sorte, doit d'abord être faite. C'est que, considéré par rapport à l'ensemble de la situation canadienne, le Québec avait, en 1983, un taux de participation[3] à

---

1. Le Conseil a récemment traité de cet énorme potentiel éducatif non scolaire. Voir: *Les Nouveaux lieux éducatifs*, Québec, 1987.

2. Statistique Canada et Secrétariat d'État (Direction générale de l'aide à l'éducation), *Une personne sur cinq. Enquête sur l'éducation des adultes au Canada*, Ottawa, 1985; Pierre DORAY, *La participation à la formation des adultes au Québec en 1983*, Montréal, I.C.E.A., mars 1985.

3. Le « taux de participation » est obtenu en divisant le nombre de personnes participant à une activité de formation par la population totale du groupe concerné.

l'éducation des adultes légèrement plus faible que la moyenne canadienne, soit 18% contre 19,2%[4]. Malgré les efforts considérables et efficaces des vingt dernières années, le Québec n'a donc pas pris, en éducation des adultes, les avances dont certains parlent parfois, du moins pas quant au taux de participation.

Un *premier trait* caractéristique se dégage des données disponibles. Au Québec comme dans l'ensemble du Canada, plus de femmes que d'hommes participent à des activités d'éducation des adultes: 20,2%, comparativement à 15,9%. L'écart est même légèrement supérieur à celui de la moyenne canadienne, où on relève un taux de 17,3% pour les hommes et un taux de 21% pour les femmes[5]. À lui seul, ce fait n'a pas de signification précise. Il faudra le mettre en relation avec le type d'activités de formation suivies pour en saisir la portée réelle. Toutefois, il est bon d'en prendre note dès maintenant.

Un *deuxième trait* caractéristique peut être noté: les activités d'éducation des adultes sont surtout fréquentées par les plus scolarisés. Ainsi, on observe[6] que, plus la scolarité initiale est élevée, plus considérable est l'accès aux activités de formation des adultes. Chez les personnes ayant une scolarité de niveau primaire, c'est un adulte sur 20 qui participe à des activités de formation; chez les personnes ayant une scolarité de niveau universitaire, on retrouve 4 adultes sur 10. Ce sont les personnes ayant déjà une scolarité de niveau postsecondaire qui participent le plus à l'éducation des adultes et utilisent proportionnellement davantage les services offerts. Corrélativement, les personnes faiblement scolarisées participent aussi faiblement à l'éducation des adultes; cela est très net, surtout si on considère qu'un adulte sur deux n'a pas terminé les études secondaires et qu'un adulte sur quatre a huit années et moins de scolarité.

Certaines explications de ce phénomène surgissent assez spontanément. Ainsi, on peut penser qu'une certaine formation de base fait pratiquement partie des conditions d'émergence du goût de s'engager dans un processus de formation, voire même la capacité d'en percevoir l'importance. On trouverait aussi dans les conventions de travail et dans les systèmes de rémunération de certains groupes déjà assez fortement scolarisés des conditions qui facilitent et stimulent l'engagement dans des activités de formation. Nécessaires et efficaces pour hausser le niveau de scolarité de certains groupes, ces mesures traduisent cependant des choix de société dont on n'a pas encore évalué toute la pertinence. Mais le fait est là: ceux et celles qui, lors de leur formation initiale, ont atteint les plus hauts niveaux de scolarité sont aussi ceux et celles qui fréquentent le plus les services éducatifs offerts aux adules.

En *troisième lieu*, on observe que, au Québec comme dans l'ensemble du Canada, les anglophones participent proportionnellement plus que les francophones aux activités d'éducation des adultes[7]. On note aussi un écart important, au Québec et dans l'ensemble du Canada, entre le taux de participation des adultes anglophones et francophones et celui des adultes ayant une langue maternelle autre que l'anglais et le français. En plus d'être moins scolarisés[8], ces adultes allophones participent à l'éducation des adultes deux fois moins que la moyenne québécoise, soit à 9% contre 18%. Le facteur de l'appartenance linguistique joue donc dans le même sens que le niveau de scolarisation: moins scolarisés, les allophones participent moins que les anglophones et les francophones, et ceux-ci moins que ceux-là.

Un *quatrième trait* émerge: la clientèle des activités d'éducation des adultes est majoritairement composée de personnes déjà actives sur le marché du travail[9]. Cela contredit la perception largement répandue que la clientèle de l'éducation des adultes serait composée surtout de personnes qui viennent y chercher la scolarisation et la qualification nécessaire à leur intégration ou à leur réintégration au marché du

---

4. Voir, en annexe, le tableau 16.
5. Voir, annexe, le tableau 17.
6. Voir, en annexe, le tableau 18.
7. Voir, en annexe, le tableau 19.
8. Voir, en annexe, le tableau 2.
9. Voir, en annexe, le tableau 20.

travail. Ainsi, les données révèlent que les participants à l'éducation des adultes sont, par ordre décroissant, des personnes en emploi, puis des chômeurs et, enfin, des personnes non dénombrées dans la population active. De plus, pratiquement une femme en emploi sur trois participe à l'éducation des adultes, en regard d'un homme sur vingt-cinq considérés comme inactifs; cette caractéristique confirme et précise le premier trait relevé plus haut. De façon globale, la participation à l'éducation des adultes est donc étroitement liée à la situation par rapport au marché du travail: plus on y est actif, plus on participe à des activités de formation.

Enfin, en *cinquième lieu*, il faut relever le fait que la clientèle de l'éducation des adultes est formée de personnes relativement jeunes. En effet, c'est parmi le groupe des 25-34 ans, et chez les femmes plus que chez les hommes, que l'on observe le plus haut taux de participation à l'éducation des adultes, soit 26,8% au Québec et 29% dans l'ensemble du Canada[10]. Le groupe des 35-44 vient en deuxième place, avec respectivement 24% et 25%. Avec 23%, les 20-24 ans se situent aussi au-dessus de la moyenne québécoise, qui est de 18%. Quant aux 17-19 ans, ils participent moins que cette moyenne, principalement parce que bon nombre d'entre eux sont aux études régulières à temps plein.

Ce que ces données révèlent nettement, c'est que les effectifs de l'éducation des adultes rajeunissent et se rapprochent de l'âge des effectifs dits « réguliers » ou jeunes. On est loin de la perception encore répandue selon laquelle la clientèle adulte se démarquerait clairement des clientèles dites régulières.

2.2 Les types de formation choisis

Il faut faire un pas de plus vers une saisie plus fine et plus qualitative des caractéristiques de la participation aux activités d'éducation des adultes. Il est éclairant, à cet égard, de considérer à quels genres d'activités s'emploient les adultes qui participent à des démarches de formation. L'enquête fédérale déjà citée contient, à ce sujet, des informations intéressantes.

De l'ensemble des catégories utilisées pour regrouper les données recueillies, on peut retenir essentiellement deux grands types d'activités de formation: dans le premier, on peut placer les activités de formation de nature « académique » ou professionnelle — formation initiale, recyclage, perfectionnement — , qui ont en commun de conduire à une certification, généralement scolaire, reconnue par les organismes d'enseignement, par le monde du travail et, plus globalement, par l'ensemble des instances sociales. Pour décrire ce type d'activités, on utilise souvent l'expression « formation qualifiante ». Dans le second type, on peut ranger l'ensemble des activités de formation davantage axées sur des impératifs de développement personnel et de loisir enrichissant, parmi lesquelles on retrouve aussi bien le développement de l'habileté à communiquer, l'artisanat, le sport et le loisir social.

Deux traits émergent nettement de l'ensemble des données consignées dans l'enquête fédérale[11]. *D'abord*, il ressort que, au Québec, les participants aux activités d'éducation des adultes choisissent moins les formations qualifiantes que ceux de l'ensemble du Canada, soit 47% contre 54%. *Deuxièmement*, on note, au Québec comme dans l'ensemble du Canada, que les hommes choisissent ces formations qualifiantes selon des taux plus élevés que ceux des femmes: 60,8% contre 37,1% au Québec, et 67,9% contre 43,3% dans l'ensemble du Canada.

Cela indique que, même si, globalement, elles participent davantage à l'éducation des adultes, les femmes choisissent moins que les hommes des activités de formation qualifiante, celles qui seraient justement le plus susceptibles de leur permettre l'autonomie socio-économique. Pourtant moins scolarisées que les hommes et participant à la « vie active » moins que les hommes et que leurs consoeurs ontariennes, les femmes québécoises choisissent à 62,9% des formations qui ne conduisent pas à une qualification reconnue. Le phénomène reste à expliquer, mais on peut penser que les femmes sont souvent

10. Voir, en annexe, le tableau 17.

11. Voir, en annexe, le tableau 21.

dans des situations — charge des enfants, familles monoparentales, stéréotypes sexistes divers — qui ne les incitent guère à s'engager dans des processus formels et prolongés de formation. Par ailleurs, souvent aux prises avec des besoins personnels de prise d'autonomie et d'insertion sociale, on comprend que plusieurs d'entre elles optent plutôt pour des activités axées sur leur développement personnel, voire sur la détente, ce qui peut être souvent un choix de santé et de bon sens. Par rapport à leurs collègues canadiens, les hommes québécois, pourtant moins scolarisés et moins « actifs » qu'eux et plus nombreux dans la main-d'oeuvre faiblement scolarisée, participent aussi moins aux activités de formation qualifiante (60,8% contre 67,9%).

Troisièmement, on note aussi que les personnes « actives » sur le marché du travail, qu'elles occupent effectivement un emploi ou soient en chômage, optent davantage pour des formations qualifiantes que ne le font les personnes « inactives », alors que ces dernières sont justement celles qui, par manque de scolarisation et de qualification, éprouvent des difficultés majeures à s'intégrer au marché du travail et à conserver un emploi.

Quant au type spécifique de formation qualifiante poursuivie — c'est là un *quatrième* trait à noter — , on observe[12] que, plus le lien à l'emploi est fort, plus élevé est le taux de choix en faveur d'une formation à caractère professionnel. Près d'une personne sur deux choisissant une formation professionnelle occupe déjà un emploi. Chez les personnes en chômage, la proportion baisse à une personne sur trois; chez les personnes « inactives », la proportion chute à une personne sur cinq. Chez les personnes participant à l'éducation des adultes, presque une personne « inactive » sur deux s'inscrit dans des activités de sport et de loisir, alors qu'à peine 10% des personnes « inactives » participent à l'éducation des adultes. C'est dire que, sur 100 personnes « inactives », seulement deux suivent des cours de formation professionnelle.

En *cinquième* lieu, on observe[13] que, plus on est scolarisé, plus on choisit aussi des formations qualifiantes. Ainsi, sur 100 personnes dont la scolarité antérieure est de niveau primaire, cinq participent à l'éducation des adultes, dont seulement une s'adonne à des activités de formation professionnelle. Par contre, sur 100 personnes ayant déjà une formation universitaire, quarante et une participent à l'éducation des adultes, dont vingt-quatre optent pour des formations qualifiantes. Les personnes les moins scolarisées participent donc peu à l'éducation des adultes et, lorsqu'elles y participent, elles choisissent très majoritairement des activités de développement personnel, de sports et de loisir.

Sixièmement, le facteur de la langue maternelle est également significatif dans les relevés sur le choix des formations, particulièrement s'il est combiné au facteur de l'identité sexuelle[14]. Même si, en moyenne, les anglophones optent davantage pour des formations qualifiantes, il faut noter que l'écart avec les francophones et les allophones est principalement attribuable aux femmes, qui choisissent la formation professionnelle moins que leurs collègues anglophones. Les femmes francophones occupent la première place en ce qui concerne la participation à des activités de sports, de loisirs et de développement personnel: ces activités représentent 54,4% de leurs choix, contre 32% pour les hommes francophones et 38% pour les femmes anglophones.

Enfin, *septièmement*, on constate que les cours de formation qualifiante sont surtout choisis par les 25-54 ans[15]. Chez les 17-24 ans, les taux de participation à ces formations sont inférieurs à la moyenne, alors qu'on y observe des taux supérieurs à la moyenne pour ce qui est des activités de sports, de loisirs et de développement personnel. De manière générale, moins de la moitié des cours choisis par les participants québécois sont reliés à des formations qualifiantes. Le Québec a le plus bas taux au Canada —

---

12. Voir, en annexe, le tableau 22.

13. Voir, en annexe, le tableau 23.

14. Voir, en annexe, le tableau 24.

15. Voir, en annexe, le tableau 25.

un écart de 9% avec l'Ontario — pour les cours ayant trait au travail et le taux le plus élevé au Canada — aussi un écart de 9% avec l'Ontario — pour les activités d'enrichissement et d'intérêt personnels[16].

2.3 La participation aux activités des organismes non scolaires

De multiples possibilités s'offrent aux adultes désireux de s'adonner à des activités de formation. En dehors du système d'éducation, les adultes ont recours à bien d'autres organismes. Il s'agit tantôt de cours ou d'activités organisés par les employeurs, par des associations ou des syndicats, tantôt d'activités offertes dans des écoles privées spécialisées, tantôt d'initiatives d'organismes sociaux telles les municipalités, les bibliothèques, les églises ou les associations volontaires.

Au Québec, en 1983[17], 60% des personnes ayant pris des cours l'ont fait auprès d'organismes autres que le système public d'éducation: 22,4% ont étudié dans leur milieu de travail, 20,5% dans des organismes et 17,8% dans des écoles privées. L'ensemble de ces organismes n'appartenant pas au système public d'éducation occupent, au Québec, une place plus importante en éducation des adultes que ce n'est le cas dans l'ensemble du Canada: 60% de la clientèle au Québec, par rapport à 48,2% au Canada.

Des données non publiées[18] de l'enquête fédérale déjà citée indiquent que ces choix pour des organismes non scolaires ne sont pas indépendants des types de formation choisis. Ainsi, comme on peut s'y attendre, 83% des cours en sports et loisirs et 78,5% des cours de développement personnel sont dispensés par des organismes qui ne relèvent pas du système public d'éducation. Par ailleurs, ces organismes dispensent 25,6% des cours de formation dite académique, 34% des cours de langues et 52,3% des cours de formation professionnelle; de ces cours de formation professionnelle, 37,2% sont dispensés par le milieu de travail. Les adultes ne fréquentent donc guère ces organismes pour des formations « académiques » ou professionnelles, sauf s'il s'agit d'activités qui sont organisées par le milieu de travail, spécialisées et directement liées à l'emploi. Les organismes non scolaires sont surtout choisis par les adultes qui recherchent des formations ne conduisant pas à un diplôme ou à une qualification formelle et davantage liées au développement personnel. Ces activités de formation sont généralement défrayées par les usagers eux-mêmes ou par les employeurs.

2.4 La participation aux activités du système public d'éducation

Même s'il ne constitue pas l'unique lieu de dispensation de services de formation, le système public d'éducation occupe une place centrale dans l'ensemble du dispositif d'éducation des adultes, du moins lorsqu'il s'agit de processus formels de formation. C'est ainsi qu'il accueille chez nous 39,4% de l'ensemble des participants à l'éducation des adultes[19] — comparativement à 42% pour l'ensemble du Canada. Pour 74,2% des participants, il est le lieu choisi pour l'acquisition de formations dites « académiques »; 47,2% le choisissent aussi pour des activités de formation professionnelle. Pour leur part, les écoles privées et les associations volontaires ont reçu plus de 75% des participants en sports et loisirs et plus de 40% en développement personnel.

Dans le système d'éducation[20], ce sont les universités qui, avec 39,1%, occupent le premier rang pour la dispensation de formation de type académique; elles sont suivies des commissions scolaires (20,3%), puis des collèges (14,8%). En formation professionnelle, les universités reçoivent 19,1% des participants, les collèges 17,3% et les commissions scolaires, 11,3%. En sports, loisirs et développement personnel, le système public d'éducation est peu présent: y interviennent, en ordre décroissant, les commissions scolaires, les collèges et les universités.

---

16. Voir, en annexe, le tableau 26.
17. Voir, en annexe, le tableau 27.
18. Voir, en annexe, le tableau 28.
19. Voir, en annexe, les tableaux 27 et 28.
20. Voir, en annexe, le tableau 28.

2.4.1 Dans les commissions scolaires

Entre 1970-1971 et 1985-1986[21], le nombre d'individus rejoints par les services d'éducation des adultes des commissions scolaires est passé d'environ 150 000 à plus de 300 000. Cette augmentation est considérable. Après avoir atteint un sommet en 1980-1981 (336 461), les effectifs avaient fortement diminué, avant de connaître une spectaculaire remontée de 80 000 individus entre 1984-1985 et 1985-1986. En formation générale, 1985-1986 a aussi marqué un sommet avec 105 564 personnes, ce qui représentait 34,8% des adultes participant aux activités dispensées par les commissions scolaires; il faut remonter à 1977-1978 pour retrouver un total dépassant les 80 000. En formation professionnelle, le nombre d'individus participants a plus que doublé entre 1970-1971 (37 442) et 1985-1986 (77 015); il s'agit maintenant de 25,2% de la clientèle totale. Les effectifs de 1985-1986 marquent cependant une baisse par rapport à ceux de 1980-1981 et de 1983-1984. Quant à l'éducation populaire, après avoir atteint un sommet en 1980-1981, avec 167 373 personnes, elle a connu une chute importante: en 1984-1985, on n'y retrouvait plus que 80 921 personnes. Mais, en 1985-1986, les effectifs ont fait un nouveau bond de 40 000 pour atteindre 120 305 personnes, soit près de 40% de la clientèle totale.

L'augmentation notable des effectifs en 1985-1986 est attribuable à l'effet des programmes de rattrapage scolaire, des programmes destinés aux décrocheurs et de l'ouverture budgétaire permettant aux commissions scolaires d'accueillir tout adulte désirant s'inscrire à un programme de formation de niveau secondaire. Ainsi — il y a là un fait nouveau dont on ne parle pas assez — , le ministère de l'Éducation a consacré 81,5 millions de dollars à des activités de formation générale et de formation professionnelle et 14,2 millions de dollars à des activités d'éducation populaire. Pour sa part, toujours en 1985-1986, le ministère de la Main-d'oeuvre a alloué 57,6% millions de dollars pour des activités de formation générale et professionnelle dans les commissions scolaires.

En 1985-1986, l'éducation des adultes dans les commissions scolaires rejoint 6,4% de la population adulte du Québec. En 1985-1986, 61,2% des personnes inscrites en formation générale et en formation professionnelle avaient moins de 30 ans[22]. En formation générale, 18,4% des inscrits ont pris moins de 75 heures de formation et 49,5%, moins de 150 heures de formation. En formation professionnelle, 34,6% des personnes inscrites ont pris moins de 45 heures de formation et 66,2%, moins de 90 heures de formation[23]. Les données sur les clientèles pour 1985-1986 révèlent que, sur 100 personnes inscrites dans les commissions scolaires, trente-cinq sont en formation générale, vingt-cinq en formation professionnelle et quarante en éducation populaire. Les données couvrant la période allant de 1970-1971 à 1983-1984 montrent que les effectifs féminins sont fortement concentrés en éducation populaire, alors que les effectifs masculins dominent en formation professionnelle.

C'est en combinant la clientèle réelle, le type de formation reçue et les durées de formation qu'on peut le mieux saisir la réalité de la participation des adultes dans les commissions scolaires. Appliquée à l'année 1983-1984, cette pondération des clientèles révèle que la presque totalité des activités de formation dispensées aux adultes dans les commissions scolaires sont en formation professionnelle (47,1%) et en formation générale (43,2%) et que, malgré le nombre important de personnes rejointes en éducation populaire (91 944), ce type de formation ne représente que 9,7% des services[24].

Cette clientèle « ajustée » permet de mieux saisir le volume et les types d'activités des services d'éducation des adultes des commissions scolaires et, par conséquent, de mieux saisir la répartition des fonds publics entre les diverses formations; cette répartition est affectée davantage par le volume d'activités que par le nombre de personnes rejointes.

---

21. Voir, en annexe, les tableaux 29 et 30.

22. M.E.Q., Direction générale de l'éducation des adultes, *Rapport d'activités à l'éducation des adultes pour 1985-86*, pp. 7 et 9.

23. *Ibid.*, pp. 42-43.

24. Voir, en annexe, le tableau 31.

2.4.2 Dans les collèges

Les effectifs réels de l'éducation des adultes dans les collèges sont difficiles à déterminer avec exactitude car, jusqu'en 1985-1986, ils étaient recensés par deux directions générales, selon des méthodes différentes et en fonction de modes de financement eux-mêmes différents. De plus, certaines données demeuraient au collège et n'étaient pas compilées sur le plan provincial, telles celles de certains cours autofinancés, du volet des activités socioculturelles offertes aux adultes et de la « formation sur mesure non créditable ».

Selon les bulletins statistiques publiés par le ministère de l'Enseignement supérieur[25], il y avait, à l'automne 1984, 65 797 étudiants inscrits à l'éducation des adultes dans les collèges, dont 39 633 étaient dans des programmes financés par la Direction générale de l'enseignement collégial, 14 935 étaient dans des programmes du « Plan national de formation en établissement » ou du « Programme de formation de la main-d'œuvre du Québec », 9 612 dans d'autres programmes financés par la Direction générale de l'éducation des adultes et 1 617 dans des programmes autofinancés. Il faut ajouter les 15 557 adultes inscrits dans les programmes réguliers à temps complet[26] pour obtenir un total de 81 354. À ces effectifs s'ajoutent ceux des cours non recensés sur le plan provincial. Tenant compte que les inscriptions sont un peu moins nombreuses à la session d'hiver et que les mêmes individus ont pu s'inscrire aux deux sessions, le total des individus adultes rejoints par les collèges en 1984-1985 serait d'environ 162 708.

Les données disponibles montrent, entre 1980 et 1984, une légère mais constante croissance des effectifs adultes dans les programmes sanctionnés par des crédits, tant chez les inscrits à l'éducation des adultes que dans la population adulte inscrite dans les programmes réguliers à temps complet et ce, malgré une baisse des ressources — en dollars constants — consacrées par la Direction générale de l'enseignement collégial à l'éducation des adultes entre 1980 et 1984[27]. Cette augmentation s'explique en partie par une augmentation des effectifs en formation professionnelle et par une augmentation des effectifs féminins, ceux-ci étant plus nombreux et en formation générale et en formation professionnelle. On s'inscrit surtout à des activités à temps partiel, à l'exception des adultes inscrits aux programmes réguliers à temps complet (15 557 à l'automne 1984), des adultes inscrits à l'éducation des adultes qui ont quatre cours et plus (1 417 à l'hiver 1983) et des adultes inscrits au « Plan national de formation en établissement » (5 017 en 1984-1985). Les adultes se situent majoritairement chez les moins de 30 ans. Quand ils s'inscrivent à l'éducation des adultes, ce n'est généralement pas dans un programme de formation générale, mais plutôt dans une catégorie dite « Hors-Dec ». Lorsqu'ils s'inscrivent à un programme, on constate qu'ils se concentrent dans deux programmes au général et dans quatre programmes au professionnel[28]. Il n'existe pas de données nationales sur les effectifs des cours « non créditables ».

Au collégial, les effectifs adultes sont sensiblement égaux aux effectifs jeunes; parmi eux, plus de 20 000 adultes fréquentent le collège à temps complet. De plus, on constate une croissance du nombre d'adultes, tant en formation générale qu'en formation professionnelle. Tenant compte que, dans les données présentées, il n'y a ni formation générale commanditée, ni éducation populaire, et que ces données ne comprennent pas les effectifs des cours non créditables, il faut conclure à l'importance de plus en plus grande des adultes dans les effectifs des collèges: c'est là une nouvelle réalité. Malgré cette participation adulte importante, le budget alloué par la Direction générale de l'enseignement collégial aux adultes inscrits à temps partiel en 1983-1984 n'est en moyenne que de 279 $ par adulte pour les for-

---

25. Voir, en annexe, le tableau 32.

26. Il s'agit des personnes inscrites aux programmes réguliers financés par la Direction générale de l'enseignement collégial. On verra plus loin que, en ajoutant celles dont la fréquentation est financée par les accords Québec-Ottawa, on atteint le chiffre de 20 000 adultes inscrits à temps complet. Il n'y a pas de données disponibles sur la répartition de cette clientèle selon les programmes.

27. En 1979-1980, le budget était de 21,3 millions; en 1985-1986, il était de 21,8 millions.

28. Au général, dans les programmes de sciences humaines et de lettres; au professionnel, dans les programmes d'initiation à la gérontologie, de techniques administratives, de comptabilité et de secrétariat (automne 1985).

mations générale et professionnelle, ce qui inclut les coûts d'infrastructure et d'encadrement des services. Au cours de cette même année 1983-1984, chaque adulte à temps partiel a suivi une moyenne de 75 heures de cours en formation générale ou en formation professionnelle.

En somme, en plus de souligner que, dans les effectifs à temps complet, près de 20% des étudiants sont des adultes, il faut noter que les formations dispensées aux adultes sont très majoritairement de type professionnel, soit dans le cadre des programmes gérés par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, soit dans celui des programmes gérés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, soit dans la formation sur mesure. Le souffle technologique est bel et bien passé sur les collèges et l'éducation des adultes; il suffit de se rappeler la « caisse d'accroissement des compétences », les centres spécialisés, le développement régional et l'évolution des rapprochements avec les entreprises. Pour la majorité des adultes, les collèges semblent être devenus des établissements de formation professionnelle, un peu comme le sont les « Community Colleges », la nature et la variété des formations professionnelles semblant même convenir aux femmes et à leurs aspirations davantage que les formations de niveau secondaire.

Graduellement, les collèges ont donc limité leurs interventions en formation générale des adultes. L'absence de programmes de formation générale dans les accords Canada-Québec et l'évolution des critères d'admissibilité des adultes aux études universitaires semblent avoir amené les collèges à réduire leur mission de préparation des adultes aux études universitaires. C'est ainsi que des collèges se contentent parfois d'offrir les préalables exigés par l'université, quand l'université ne les offre pas elle-même sous forme de cours compensatoires. Cela n'est pas sans conséquence sur la place des adultes dans les programmes de baccalauréat et, en particulier, dans les programmes à effectifs contingentés.

2.4.3 Dans les universités

Bien qu'il soit difficile d'identifier le nombre des adultes réellement desservis par les universités, il est éclairant d'examiner les inscriptions universitaires à partir de l'âge, à partir du fait qu'ils ont ou non un diplôme d'études collégiales et à partir du caractère discontinu de la formation.

Comme il l'a été indiqué dans un récent avis du Conseil[29], 31 145 étudiants inscrits à l'automne 1984 au baccalauréat avaient 25 ans et plus (28,9%), alors que 44 455 étudiants inscrits à un certificat ou diplôme avaient 25 ans et plus (82,9%), soit 46,8% des inscriptions au 1er cycle universitaire. Le nombre d'adultes — ceux qui sont âgés de 22 ans et plus et qui sont en discontinuité de scolarité — est sans doute plus élevé, mais peu facilement mesurable.

Il est également important de noter que, à l'automne 1983, 63,1% des inscrits à des certificats n'avaient pas de diplôme d'études collégiales, mais étaient admis sur la base de l'expérience. Par ailleurs, les admissions au baccalauréat étaient à 12% à partir de l'expérience et à 62,5% sur la base du diplôme d'études collégiales[30]. De plus, au-delà de l'âge de 25 ans, on s'inscrit toujours davantage au certificat qu'au baccalauréat; par conséquent, l'âge moyen des étudiants dans les certificats est plus élevé[31].

La population universitaire du 1er cycle est à 46,1% à temps partiel, surtout dans les certificats, qui représentent 91,4% des inscriptions à temps partiel du 1er cycle. De plus, dans les certificats et diplômes, 58,4% des inscrits sont des femmes, alors que, au baccalauréat, la participation des femmes représente 51,7%.

---

29. Conseil supérieur de l'éducation, *Les adultes dans les programmes réguliers de l'Université: des étudiants à part entière*, Québec, novembre 1985.

30. Voir, en annexe, le tableau 33.

31. Voir, en annexe, le tableau 34.

La langue maternelle est aussi un facteur important du choix du baccalauréat ou du certificat à l'université. En effet, la population francophone représente 80,2% des inscriptions au baccalauréat, alors qu'elle représente 98,6% des inscriptions au certificat. De plus, elle est à 50% à temps partiel, contre 28% chez les anglophones. Les 75 600 adultes inscrits à l'université à l'automne 1984 représentent 3,9% de la population adulte des 15-64 ans qui ont un diplôme d'études secondaires ou un postsecondaire non universitaire.

Le fait que près de 30% des étudiants inscrits au baccalauréat et 82,9% des étudiants inscrits au certificat soient des adultes illustre la volonté des universités d'ouvrir leurs portes aux clientèles adultes. On observe également que les adultes prennent un certificat à 91,4% à temps partiel et sont admis à 63,1% sur la base de l'expérience. La croissance des effectifs étudiants du 1er cycle est même due aux certificats et autres diplômes postulés à plus de 75% par des adultes majoritairement féminins et presque exclusivement francophones[32]. Au plan quantitatif, il faut vraiment parler d'un accès accru aux études universitaires. Des interrogations demeurent toutefois sur l'accessibilité selon les secteurs d'étude et selon le type de programmes fréquentés.

*
* *

La participation aux diverses activités d'éducation des adultes constitue, on le voit, un phénomène important: on y trouve « un adulte sur cinq », selon le titre de l'enquête fédérale citée, soit dans des organismes non scolaires, soit dans le système d'éducation que les adultes choisissent à 40% et généralement pour acquérir des formations que, avec d'autres, nous avons appelées « qualifiantes ».

Dès lors, cependant, que l'on met ces données de fréquentation en parallèle avec les besoins révélés par l'état de la scolarisation de la population québécoise, on constate aisément que tout n'est pas très adéquatement accordé. On observe, par exemple, que les personnes les plus faiblement scolarisées sont celles qui participent le moins aux activités de formation, en tout cas de formation qualifiante. Même constatation en ce qui a trait aux personnes qui n'arrivent pas à s'intégrer au marché du travail: moins une personne est considérée comme « active », moins elle participe à des activités de formation. Quant aux femmes, elles sont bien en majorité en éducation des adultes, mais elles sont notablement sous-représentées dans les filières de formation qualifiante. Et quand les adultes — et il ne s'agit alors pas des plus mal en point — vont à l'enseignement universitaire, c'est pour s'y inscrire majoritairement dans des programmes courts.

Le constat qui s'impose, c'est que l'imposant dispositif d'éducation des adultes mis en place au cours des années est loin de rejoindre les groupes de population dont les besoins de formation sont les plus pressants, aussi bien pour eux-mêmes que pour le dynamisme de notre vie culturelle, sociale et économique. En dépit d'acquis intéressants, on doit reconnaître que, objectivement sinon dans des intentions, ce dispositif n'est pas clairement orienté vers l'amélioration du niveau général de scolarisation et de qualification de la population, ni vers la réduction des écarts, énormes dans certains cas, que l'on observe dans les niveaux de formation atteints par certains groupes de la population.

Il n'est évidemment pas question d'embrigader les gens dans des démarches qu'ils ne souhaitent pas, pas plus qu'il ne serait raisonnable de leur reprocher des choix pour lesquels ils sont même prêts à contribuer de leurs propres deniers. C'est dans la mesure où les ressources publiques sont engagées que le constat dégagé ici exige réflexion et invite au resserrement des priorités. On peut dire, d'ailleurs, que les 42 000 adultes à qui, en 1985-1986, les fonds publics ont permis de venir se joindre aux personnes inscrites en formation générale et professionnelle au secondaire témoignent des efforts énormes qui sont actuellement consentis là où les besoins pressent le plus. Mais le Conseil est d'avis qu'une prise en compte de l'ensemble des faits révélés par l'analyse des données disponibles invite à raffermir certains choix déjà faits et à en affiner certains autres. C'est ce à quoi veut contribuer le chapitre suivant.

---

32. Voir, en annexe, les tableaux 35, 36 et 37.

Chapitre 3
Pour des priorités liées aux besoins

Le premier chapitre a permis d'identifier les traits saillants de l'état de la scolarisation de la population québécoise. Pas vraiment nouveau mais toujours troublant, il s'en dégage un tableau saisissant des écarts qui caractérisent les niveaux de scolarisation d'importants groupes de population et, du coup, un aperçu des besoins de formation les plus évidents. Le deuxième chapitre a brossé les principaux traits de la participation effective aux activités et aux services d'éducation offerts aux adultes. À partir des données de fréquentation consignées dans des enquêtes et dans les registres des organismes publics d'enseignement, on s'y est appliqué à faire ressortir les principales caractéristiques du profil des adultes qui profitent des services offerts. Il s'en dégage une image, étonnante sous certains aspects, des comportements de la population en regard de la formation.

Le présent chapitre se situe aux confins de ces deux tableaux. Il entend tirer de leur comparaison les enseignements qui s'imposent pour l'établissement des priorités d'action des organismes publics en matière d'éducation des adultes, pour une identification et une poursuite plus nettes de priorités liées aux besoins.

3.1 Un choix fondamental à raffermir: la hausse des qualifications reconnues

Au Québec comme dans l'ensemble des pays industrialisés — et sans doute ici avec une vigueur particulière que justifiaient les retards accumulés — , le renouveau scolaire des années 60 s'est fait au nom de la démocratisation et de l'accessibilité, l'une et l'autre au service d'objectifs de hausse générale des niveaux de scolarisation et de qualification de la population. Il s'agissait d'assurer à notre société la capacité de devenir une société moderne, instruite, qualifiée, apte à prendre en main l'ensemble de son développement et à participer à la croissance mondiale et à ses retombées sur la répartition des richesses et les niveaux de vie. Et, comme le commandait le boom démographique de l'après-guerre, c'est vers la jeunesse que les efforts ont surtout été orientés: symbole éloquent entre tous, c'est par un ministre de la Jeunesse que le dossier de la réforme scolaire a d'abord été piloté. On avait donc clairement résolu que les générations montantes recevraient des types de formation plus poussés et moins parcimonieusement accessibles. Vingt-cinq ans plus tard, on constate que les ressources ont effectivement été mises en place et que pratiquement 100% des classes d'âge visées fréquentent l'école primaire et secondaire, les diminutions significatives commençant à apparaître vers la fin du secondaire. Les taux d'accès au collège et à l'université ont bondi et modifié de fond en comble la structure démographique de l'accès à la scolarisation.

Il faut ajouter que, dans des sociétés où aucun diplôme ne peut être considéré comme tout à fait terminal et où, d'une façon de plus en plus courante et nécessaire, les carrières professionnelles connaissent des étapes et des bifurcations nombreuses, la formation ne peut pas être considérée comme une affaire réglée une fois pour toutes. On ne peut donc pas avoir une idée juste des niveaux de qualification d'une population si on ne prend pas en considération l'ensemble des groupes d'âge, ceux qui sont à l'âge traditionnellement probable d'avoir « terminé » leurs études comme ceux des groupes plus jeunes. Il ne s'agit plus seulement d'évaluer la situation des seuls groupes présumés en âge de fréquentation scolaire, mais aussi et davantage de scruter l'évolution des niveaux de qualification par rapport à des besoins eux-mêmes en évolution, sans présupposer que, dans le cas des populations autres que celles qu'on voyait traditionnellement à l'école, il soit hors de propos de considérer l'opportunité d'un retour au système formel de formation.

L'émergence de ces perspectives d'éducation permanente a des racines et des ramifications nombreuses et complexes. Mais il est sûr que l'évolution rapide des technologies de toutes sortes, des structures du monde du travail et des structures sociales lui a donné un élan et une ampleur peu soupçonnés il y a quinze ans encore. Crise de l'énergie, crise économique, érosion des bases industrielles traditionnelles, développement de nouveaux secteurs d'activités, mutations technologiques, accroissement de la compétition internationale, internationalisation de la division du travail, rareté de l'emploi, présence accrue

des femmes sur le marché du travail, nouveaux modes de vie et d'insertion professionnelle: tout cela a fortement contribué à faire émerger des besoins nouveaux et diversifiés de formation, de recyclage, de perfectionnement, voire de réorientation personnelle et professionnelle. Tant et si bien que le système d'éducation a accueilli et semble bien devoir accueillir un nombre croissant d'adultes de tous âges, voyant ainsi ses modes d'organisation et son visage quotidien substantiellement transformés. Surtout dans l'enseignement supérieur, mais déjà aussi dans certaines écoles secondaires, on constate que le profil des populations inscrites n'a à peu près plus rien à voir avec des établissements exclusivement consacrés à la « formation de la jeunesse ».

Pourtant, l'état des niveaux de scolarisation et de qualification de la population québécoise continue de préoccuper, autant quant à la comparabilité de nos performances qu'en ce qui a trait à notre capacité collective d'affirmer notre entrée dans l'ère postindustrielle, porteuse d'énormes exigences d'éducation de base pour l'ensemble de la population. Il n'est pas mince, en effet, le bagage d'aptitudes et de connaissances requis aujourd'hui pour une insertion positive et constructive dans la vie de nos sociétés: les gestes ordinaires et quotidiens de la vie de citoyen supposent des niveaux de formation qui dépassent ceux dont on a pu naguère bien souvent se satisfaire. À cet égard, nous n'avons pas de quoi nous reposer sur nos lauriers quand nous considérons nos taux d'obtention du diplôme d'études secondaires — un diplôme obtenu après onze années d'études, contre douze années dans l'ensemble de l'Amérique du Nord; ou quand nous considérons les taux d'abandon en cours d'études collégiales, les taux de diplomation à l'université et la fréquentation, surtout la fréquentation complétée et réussie, des deuxième et troisième cycles d'études universitaires. Et il n'y a pas davantage de quoi se consoler quand on considère le niveau de scolarisation de l'ensemble de la population active: le pourcentage des citoyens ne pouvant pas attester de niveaux pourtant modestes de formation de base est encore très élevé chez nous[1].

Cette situation invite à examiner avec soin les dispositifs de formation mis en place. Or, quand on met en parallèle les données concernant l'état de la scolarisation de la population et celles qui ont trait à la participation aux activités de formation offertes aux adultes, on est contraint de noter des écarts importants. On peut penser, en effet, que les services sont loin d'être le plus fréquentés par les groupes de personnes qui en auraient le plus besoin. Plus même: tout se passe comme si, en dépit du dynamisme des établissements et du dévouement souvent exemplaire des personnes engagées dans ce secteur, en dépit aussi des investissements énormes consentis, l'action des services d'éducation aux adultes n'avait pas réussi à rétablir l'équilibre et à atténuer les disparités décelées dans la répartition des niveaux de scolarisation et de qualification entre les divers groupes de la population. Ainsi, tout indique que les plus scolarisés profitent le plus des services offerts; que l'accès des francophones à l'université tire encore de l'arrière, surtout si l'on considère leur engouement pour les formations courtes; que les formations conduisant à des qualifications professionnelles attirent encore moins les femmes, alors que celles-ci fréquentent majoritairement les formations de type culturel; que les jeunes adultes sans diplôme ni qualification sont proportionnellement insuffisamment rejoints, que les personnes faiblement scolarisées s'inscrivent encore peu dans les programmes de formation conduisant à des qualifications reconnues.

Comme le Conseil le souligne dans le rapport annuel qu'il a récemment déposé à l'Assemblée nationale[2], il s'impose de poursuivre les efforts pour hausser les niveaux de scolarisation et de qualification de l'ensemble de la population. Tout invite même à considérer que, dans l'éventail varié des pratiques du vaste secteur de l'éducation des adultes, ce sont les programmes et les activités axés sur l'amélioration de l'état de la scolarisation et de la qualification qui devraient être soutenus en priorité par les fonds publics. Non pas qu'il faille scolariser à tout prix l'ensemble des pratiques éducatives qui se sont développées avec

---

1. Voir: D. Maisonneuve, *L'état de scolarisation de la population québécoise. Une analyse des données du recensement de 1981*, Québec, ministère de l'Éducation, 1984; L. Dionne, D. Ledoux, *Les travailleurs faiblement scolarisés. Un examen des données du recensement de 1981*, Québec, ministère de l'Éducation, 1985. Les paragraphes qui précèdent reprennent les perspectives et les propos développés dans: Conseil supérieur de l'éducation, *L'éducation aujourd'hui une société en changement, des besoins en émergence. Rapport annuel 1985-1986 sur l'état et les besoins de l'éducation*, Québec, mars 1987, chapitre 2.

2. C.S.E., *L'éducation aujourd'hui: une société en changement, des besoins en émergence. Rapport annuel 1985-1986 sur l'état et les besoins de l'éducation*, Québec, 1987, p. 2.

bonheur en dehors des protocoles scolaires établis. Tout simplement que, si des choix doivent être faits, les plus urgents et les plus rentables sont sans doute ceux qui permettent à plus de citoyens et de citoyennes d'accéder à des qualifications reconnues et de participer ainsi plus pleinement à la création et au partage des richesses des sociétés forcément plus complexes et plus sophistiquées dans lesquelles nous entrons.

Les visées et les objectifs de la réforme scolaire des années 60 demeurent d'une saisissante actualité pour le Québec et les nécessaires efforts actuels de rationalisation budgétaire ne peuvent pas découler d'une lecture des situations qui laisserait croire que mission est accomplie et que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes au chapitre de nos rattrapages d'éducation et de formation. Ces mêmes impératifs de rationalisation nous obligent toutefois à investir dans l'essentiel. Et, jusqu'à plus ample informé, l'accroissement des qualifications et des compétences reconnues fait assurément partie de cet essentiel. Faisant écho à de très nombreux plaidoyers faits en ce sens, le Conseil est d'avis que, vingt-cinq ans après le Rapport Parent, la hausse des niveaux de scolarisation et de qualification de la population québécoise demeure un besoin toujours pressant et pleinement valable et est même devenu un enjeu fondamental pour tout progrès réel de la qualité de vie dans notre société.

Au cours des dernières années, on a fréquemment recouru au concept de « formation qualifiante[3] » pour désigner des formations conduisant à des acquis structurés et reconnus et pour distinguer ces formations d'activités plus libres de formation personnelle et de loisir. « Une formation qualifiante, le mot le dit, est une formation qui, contrairement à la dispersion, au dilettantisme ou à la superficialité, permet à ceux qui s'y engagent d'atteindre des niveaux accrus et reconnus de compétence[4] ». Le concept de « formation qualifiante » suggère la solidité de la formation, le caractère systématique des apprentissages, leur « intégration en un tout organisé et complet »; il connote également la reconnaissance sociale claire des compétences acquises, une reconnaissance qui, souvent quoique sans exclusive, prend la forme d'une certification décernée par le système d'éducation. En formation de base comme en formation professionnelle proprement dite, la priorité accordée aux démarches axées sur la formation qualifiante constitue un choix opportun, voire commandé par les besoins évidents que révèlent les données relatives à l'état des niveaux de scolarisation et de qualification de la population québécoise.

Parler de la formation qualifiante comme visée prioritaire en matière d'éducation des adultes, c'est souligner cela même qu'on attend fondamentalement du système public d'éducation: être capable d'accueillir les divers groupes de personnes qui, quel que soit leur âge, sont désireuses de poursuivre des cheminements de formation conduisant à une reconnaissance officielle. Cela, les établissements d'enseignement le font de plus en plus et de mieux en mieux, qui ajustent leurs façons de faire et leurs modes de fonctionnement pour pouvoir dispenser leurs services à l'ensemble de la population, et pas seulement à ceux dont on dit qu'ils sont en âge de fréquentation scolaire. Il est devenu courant et normal, dans les établissements d'enseignement, de considérer que la mission du système public d'éducation est d'être au service de l'ensemble des groupes d'âges de la population. Rappeler le caractère prioritaire des formations qualifiantes, c'est seulement réaffirmer l'essentiel de cette mission et inviter, à l'heure où des choix s'imposent, à ne pas lui préférer des activités qui, tout en étant utiles, ne seraient finalement que complémentaires ou accessoires.

Cette nécessaire priorité concerne assurément les agents et les instances des organismes publics d'éducation. Mais, elle sollicite aussi tous les organismes privés ou populaires d'éducation, souvent seuls vraiment capables de rejoindre les personnes faiblement scolarisées et de les accompagner dans l'amorce d'une démarche de formation. En effet, de nombreux organismes d'éducation populaire et d'animation communautaire font beaucoup pour aider les adultes dans leur développement personnel. Il y a là des actions essentielles dont il faut respecter et préserver la dynamique propre. Il s'agit encore moins

---

3. Voir, par exemple: ministère de l'Éducation, *Un projet d'éducation permanente. Énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes*, Québec, 1984, pp. 26, 51, 52.

4. C.S.E., *La formation professionnelle de la main-d'oeuvre: le contexte et les enjeux éducatifs des prochains accords Québec-Ottawa*, Québec, avril 1986, p. 10.

d'embrigader tous les lieux éducatifs en émergence dans les voies des protocoles scolaires. Mais ce n'est pas les détourner de leur vocation que de les inviter à se soucier aussi de susciter des démarches de formation pouvant conduire à l'acquisition de compétences structurées et reconnues. Ils sont souvent les seuls à pouvoir assurer des transitions efficaces entre les premières étapes de reprise en main personnelle et l'engagement dans un processus plus formel de formation. L'amélioration des niveaux de scolarisation et de qualification les concerne aussi.

C'est dans ces perspectives que le Conseil:

(1) *recommande au ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, de même qu'à l'ensemble des organismes publics d'éducation, de viser en priorité* le redressement des niveaux de scolarisation et de qualification *de la population adulte québécoise et, à cette fin, de privilégier l'accès des adultes à* des démarches de formation qualifiante;

(2) *recommande aux organismes engagés en éducation populaire de prêter attention* aux activités de formation qui débouchent sur des démarches de formation qualifiante.

3.2 Une priorité qui s'impose: l'accès aux formations de base

Cette mission générale du système d'éducation n'exclut pas la necessité d'identifier des groupes de personnes qui, ainsi que le révèle l'analyse de l'état général de la scolarisation et des qualifications de la population, ont un besoin plus pressant d'accroître leurs compétences et, par là, d'améliorer leur capacité de participer positivement à la vie culturelle, sociale et économique de la collectivité. Les pouvoirs publics et les organismes d'enseignement ont d'ailleurs déjà des programmes d'intervention destinés à l'un ou l'autre des groupes de la population. Sont ainsi menées et promues des actions concertées de rattrapage et de développement, voire de rééquilibrage de l'accès à l'« instruction » — selon un vocable populaire toujours suggestif.

Les traits saillants émergeant de l'examen des carences et des besoins de formation de la population indiquent d'eux-mêmes de telles actions et de telles cibles pour des engagements prioritaires. Sans prôner la concentration de toutes les ressources en leur faveur[5], le Conseil est d'avis que c'est la situation des personnes ne disposant pas des qualifications de base — minimales, en quelque sorte — qui devrait drainer les efforts les plus massifs en éducation des adultes.

3.2.1 L'accès au diplôme d'études secondaires

Tout a pratiquement été dit sur la nécessité du diplôme d'études secondaires comme attestation d'un seuil commun et minimal de formation de base. Vivre dans un monde complexe et en perpétuel changement, comprendre les principaux phénomènes politiques, sociaux et économiques, être autonome et capable d'exercer ses droits et ses responsabilités de citoyen, de consommateur, de parent et de travailleur, tout cela exige une formation de base solide. Celle-ci est également une condition pour pouvoir profiter des services ultérieurs de formation et pour poursuivre son propre développement par ce qu'il est convenu d'appeler les sources non scolaires d'éducation tels les médias, les activités culturelles, artistiques, scientifiques, etc. Cette formation de base minimale est également importante pour augmenter les taux de participation à la vie active et réduire les taux de chômage. C'est le seuil requis pour pouvoir recourir profitablement aux ressources et aux services disponibles dans notre société.

---

5. Dans un exposé dont on a peu discuté au Canada, Claude E. Forget a récemment évoqué l'hypothèse selon laquelle l'accroissement de la diplomation de niveau secondaire constituerait un investissement social et économique meilleur que les développements quantitatifs dans l'enseignement supérieur. Voir: « Education Policy in Canada: the Urgent Issues », dans *C.D. Howe Institute Commentary*, janvier 1985. Les présents propos du Conseil ne constituent pas une prise de position en faveur de cette thèse.

Cette perception de l'utilité et de la pertinence de l'accès au diplôme d'études secondaires a suscité des consensus grandissants au cours des dernières années, plusieurs n'hésitant pas à parler ici d'un « minimum vital ». À telle enseigne que, même s'il n'a pas encore été possible d'inscrire clairement dans la Loi sur l'instruction publique le droit de tous, jeunes et adultes, à fréquenter gratuitement les programmes conduisant à l'obtention des diplômes de l'ordre secondaire, des décisions administratives majeures ont été prises récemment pour assurer l'accès des adultes aux programmes réguliers du secondaire. On a maintenant un mode de financement qui, selon les paramètres budgétaires proposés à l'éducation des adultes, équivaut à ce que le jargon administratif désigne comme une « enveloppe ouverte », c'est-à-dire à des montants dont le total dépend du nombre d'inscriptions. Le Conseil a déjà eu l'occasion de saluer cette ouverture comme « un événement majeur qui, sans tambour ni trompette, accroît déjà sensiblement l'accès des adultes inscrits à temps complet ou à temps partiel dans les programmes réguliers de formation de base et de formation professionnelle initiale des commissions scolaires[6] ». Il juge utile de le refaire ici.

Le nombre important d'adultes faiblement scolarisés, parmi lesquels se trouvent de nombreux jeunes adultes ayant pourtant connu la réforme scolaire, invite à faire de l'accès au diplôme d'études secondaires une cible prioritaire de l'action du ministère de l'Éducation et des commissions scolaires en matière d'éducation des adultes. Oeuvrant dans toutes les régions et proches des besoins locaux, les commissions scolaires doivent être incitées à voir dans cette tâche de sensibilisation, de promotion et d'accueil des adultes, un aspect essentiel de leur mission d'éducation.

Le Conseil:

(3) *souligne la pertinence de l'initiative ministérielle de financer, sur la base des clientèles inscrites,* l'accès des adultes aux programmes de formation générale et professionnelle de l'ordre secondaire *et recommande au ministre de l'Éducation et aux commissions scolaires d'informer largement les adultes des services disponibles et de les inciter à s'en prévaloir.*

3.2.2 La formation des personnes analphabètes et peu scolarisées

L'analyse des données présentées dans les deux premiers chapitres démontre que le système public d'éducation rejoint difficilement les personnes faiblement scolarisées; même quand il accueille les personnes souhaitant compléter leurs études secondaires, il s'agit le plus souvent de personnes relativement près de l'obtention du diplôme. Les personnes ayant moins de neuf années de scolarité — certains les considèrent comme des analphabètes « fonctionnels » — et les analphabètes proprement dits demeurent difficiles à atteindre, en dépit des efforts importants déployés à cette fin par de nombreux établissements scolaires. Quand elles participent à des activités de formation, ces personnes choisissent le plus souvent d'abord des activités du type « sports et loisirs » qui, bien que bénéfiques et stimulantes, ne les font pas sortir de leur situation de sous-scolarisation et ne les conduisent pas vers des compétences reconnues.

Le nombre de ces personnes est élevé chez nous, notamment dans les groupes allophones, amérindien et inuit. Beaucoup trop même, en dépit du fait que leur présence relativement plus forte chez les groupes plus âgés laisse entrevoir une certaine résorption du phénomène. Leur présence dans les groupes plus jeunes a quelque chose d'inquiétant et doit être considérée comme un mal social — plusieurs disent: « honteux » — qu'il faut à tout prix extirper. La Commission Jean avait suggéré le lancement d'une véritable « mission » d'alphabétisation: qu'on n'y ait pas donné suite ne nous dispense pas d'avoir à trouver d'autres solutions.

Le Conseil est d'avis que le système public d'éducation a la mission d'essayer de rejoindre ces groupes de personnes qui n'ont manifestement pas le minimum de formation nécessaire à une participation normale à la vie collective. Des actions sont déjà menées, avec un succès prometteur dans certaines régions.

---

6. C.S.E., *La formation professionnelle de la main-d'oeuvre*, p. 15.

Il convient de les développer et de les intensifier, avec les efforts de sensibilisation préalable rendus nécessaires pour vaincre l'ignorance et même l'« allergie » dont ces personnes font montre à l'endroit des structures scolaires. C'est surtout dans ces actions d'approche et d'apprivoisement que les commissions scolaires ont tout intérêt à s'associer aux groupes communautaires, dont la mission est justement de rejoindre ces personnes dans leur milieu et d'amorcer avec elles des cheminements adaptés d'éveil et de formation. Les services d'accueil et de référence, l'éducation populaire, l'animation communautaire, les cours par correspondance, les services aux autodidactes, les groupes Alpha et les organismes volontaires sont autant de points d'ancrage possibles de cette action éducative. Le discours des pays nantis adressé aux sociétés en développement souligne couramment l'importance du niveau général de formation et de scolarisation pour le développement social et économique d'une société, insistant même pour une généralisation d'une base commune minimale. Cela est aussi valable chez nous qu'ailleurs.

Le Conseil:

(4) *recommande au ministre de l'Éducation et aux commissions scolaires de considérer la formation des personnes analphabètes et faiblement scolarisées comme* un objectif directement lié à la mission du système public d'éducation *et, de concert avec les organismes communautaires engagés dans ce secteur, d'intensifier leur action en leur faveur.*

3.2.3 La formation et l'insertion professionnelles des moins de 35 ans

L'examen de la situation des moins de 35 ans laisse prévoir des problèmes importants de qualification de la main-d'oeuvre pour les prochaines années. En effet, le nombre important d'adultes de moins de 35 ans — au-delà d'un demi-million — qui ne fréquentent pas l'école et qui n'ont ni diplôme d'études secondaires ni qualifications professionnelles annonce un handicap sérieux pour notre main-d'oeuvre des années 2000. En effet, malgré les progrès réalisés dans la scolarisation des jeunes, on constate que ceux-ci constituent une partie importante de la population pour qui le présent est difficile et l'avenir prévisible, peu prometteur. D'une part, on observe que, s'ils ont moins de 25 ans et détiennent un DES et plus, ils chôment plus que la moyenne. D'autre part, s'ils ont moins que 35 ans et moins qu'un DES, ils chôment également plus que la moyenne. Les hommes dans la vie active sont davantage sous-scolarisés que les femmes. Quelles sont les perspectives d'avenir pour ces jeunes peu scolarisés et comment pourront-ils contribuer au développement du Québec? Il semble clair que les jeunes de moins de 25 ans ont tout avantage à poursuivre leur formation, quel que soit leur niveau atteint de scolarité, et que ceux de moins de 35 ans n'ayant pas de DES ont toutes les raisons de l'obtenir, leur situation sur le marché du travail pouvant alors être meilleure pour le reste de leur vie active. Il y a un intérêt certain à moyen et long terme à investir dans la formation de cette partie importante de nos ressources humaines.

La qualification professionnelle des moins de 35 ans s'impose comme une priorité. Un effort particulier doit être apporté aux hommes non diplômés qui abandonnent davantage l'école et qui s'inscrivent moins que les filles aux mesures de rattrapage scolaire et d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Toutes ces personnes ont de sérieux problèmes d'insertion sur le marché du travail, sont souvent inactives ou en chômage et ne peuvent exercer que les fonctions de travail les plus exposées aux changements technologiques. Ces emplois sont les premiers abolis lors d'une modernisation de la production et, rémunérés au taux minimum, ils représentent peu de garanties pour l'avenir. Sans formation professionnelle initiale, le recyclage devient très long et très coûteux. L'avenir de la jeune génération passe par la scolarisation et la qualification, car les personnes de moins de 35 ans ont devant elles plus de 30 ans de vie active.

Des programmes ont été mis sur pied pour aider les adultes de moins de 30 ans à entreprendre des cheminements de formation. Ils sont gérés par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et, dans leurs volets de formation et d'enseignement proprement dits, sont réalisés avec la collaboration du ministère de l'Éducation, des commissions scolaires et des établissements d'enseignement. Connus sous les noms de « Rattrapage scolaire », « Stages en milieu de travail » et « Travaux communautaires »[7], et regroupés sous l'appellation « Insertion sociale et professionnelle des jeunes », ils s'adres-

7. Une série de dépliants du M.M.S.R. présente ces programmes (471-1-04-RS, 571-0-07, 571-0-10). Voir aussi: M.M.S.R., *Les clefs de l'emploi*, Québec, 1986.

sent aux bénéficiaires de l'aide sociale et les aident financièrement et techniquement à entreprendre un cheminement de formation. À la fin de 1986, près de 90 000 personnes avaient déjà participé à ces programmes. Ces programmes doivent être poursuivis; ils contribuent à hausser les niveaux de scolarisation et de qualification de la population.

L'examen des besoins et des services de formation décrits dans les chapitres précédents, de même que l'étude des données relatives à la participation à ces programmes invite à attirer l'attention sur les deux points suivants. D'abord, il y a la limite d'âge fixée à 30 ans qui devrait être revue. Les données relatives au chômage indiquent que le groupe des moins de 35 ans a des taux significativement plus élevés que la moyenne, l'extension progressive des programmes aux moins de 35 ans plutôt qu'aux seuls moins de 30 ans permettrait d'améliorer l'« employabilité » là où les besoins apparaissent avec le plus d'acuité et sur un horizon encore long de participation possible au marché du travail. Cette modification, qui devra s'inscrire dans la réforme prévue de l'aide sociale[8], permettrait de faire mieux coïncider l'offre de services et la réalité des besoins.

L'autre point qui mérite un réexamen concerne l'opportunité d'accentuer, à l'intérieur du programme de « rattrapage scolaire », l'accès aux programmes de formation professionnelle initiale, même pour les personnes qui détiennent déjà un diplôme d'études secondaires de type général. À cet égard, les nouvelles dispositions du régime pédagogique du secondaire permettront de clarifier les choses, puisqu'elles distinguent dorénavant le diplôme d'études secondaires et le diplôme ou le certificat d'études professionnelles. Les données actuelles montrent que, en 1985-1986, 94% des personnes rejointes au titre de ce programme de « rattrapage scolaire » étaient inscrites à des études de type général. Une plus grande diversification des voies de formation permettrait de rejoindre des profils plus variés de candidats, un certain nombre d'entre eux pouvant être disposés à s'engager tout de suite dans l'acquisition d'un métier spécifique. Il y aurait là des possibilités complémentaires, voire accrues, d'agir efficacement sur la hausse des niveaux de qualification professionnelle. Le nombre des personnes de moins de 35 ans n'ayant aucune formation professionnelle reconnue militerait en faveur d'un meilleur équilibre des cheminements de rattrapage scolaire.

Semblablement, et pour stimuler les modes d'insertion sociale et professionnelle des personnes sans diplômes ni qualifications reconnues, il faut accroître le nombre de jeunes adultes rejoints par les programmes de « stages en milieu de travail » et de « travaux communautaires ». On doit surtout s'y appliquer à consolider les aspects de formation professionnelle proprement dite, le caractère qualifiant de ces cheminements constituant, à long terme, la meilleure retombée personnelle et sociale, le meilleur gage d'une « employabilité » accrue. On doit escompter que s'y développent des modèles nouveaux d'apprentissage en milieu de travail et d'alternance travail-formation. Il y a aussi là un terrain particulièrement bien indiqué pour des pratiques efficaces de reconnaissance des acquis.

C'est dans ces perspectives que le Conseil:

(5) *recommande que les programmes de « rattrapage scolaire », de « stages en milieu de travail » et de « travaux communautaires » soient progressivement rendus* accessibles aux moins de 35 ans, *plutôt qu'aux seuls moins de 30 ans, l'âge de 35 ans constituant un seuil particulièrement significatif dans les taux de chômage;*

(6) *recommande que, dans la mise en oeuvre du programme de « rattrapage scolaire », on vise un* accès accru aux programmes de formation professionnelle initiale;

(7) *recommande la poursuite et l'intensification des programmes de « stages en milieu de travail » et de « travaux communautaires » et, à la faveur de modèles renouvelés d'apprentissage, d'y privilégier l'*acquisition de compétences professionnelles durables.

---

8. En offrant les programmes cités aux moins de 30 ans, on réalise actuellement, en l'assortissant d'une obligation de formation, une forme de parité de prestation avec les plus de 30 ans. L'extension de l'accès aux programmes de formation et d'insertion professionnelle aux plus de 30 ans oblige à définir, s'il y a lieu, le type d'aide ou d'incitation qui devrait s'ajouter à l'aide sociale elle-même.

3.3 Un rattrapage encore incomplet: l'accès des adultes aux études supérieures

On n'a guère plus à démontrer comment et jusqu'à quel point les changements technologiques et les transformations des structures du marché du travail, aussi bien que l'évolution des fonctions de travail, obligent les personnes ayant acquis des compétences à devoir entreprendre des cheminements de mise à jour ou d'accroissement des compétences. L'avenir est, sans conteste, aux sociétés qui, en plus d'un niveau général assez élevé de formation de base, disposent d'un important bassin de ressources humaines hautement qualifiées. Sans personnel à la fine pointe des progrès, il n'y a guère de modernisation possible des entreprises et de leurs modes de production et de gestion.

Ces faits et ces réalités sont connus et c'est pour cela que, encore récemment[9], le Conseil a joint sa voix à ceux qui considèrent que la hausse de nos taux de diplomation à l'enseignement supérieur, notamment au collégial et aux deuxième et troisième cycles universitaires, constitue un objectif urgent et hautement prioritaire. Certes, cela vise au premier chef les générations montantes, mais l'examen de l'état général de la scolarisation et de la qualification de la population québécoise montre que, dans sa population active de tous âges, le Québec, surtout le Québec francophone, a des taux inférieurs au reste du Canada dans les formations supérieures. Peu d'adultes actuellement en emploi ont des formations spécialisées de premier cycle, encore moins des formations de deuxième et de troisième cycles. Quand on considère ces faits à la lumière de ce qu'on a dit plus haut sur les besoins grandissants de mise à jour et d'accroissement des compétences, on doit reconnaître que le système d'éducation est loin d'avoir fait le plein des candidats possibles à des formations supérieures. Il est aussi difficile pour lui de ne pas s'interroger sur la pertinence de nombreux programmes courts ou marginaux offerts aux adultes, des programmes souvent peu susceptibles d'être à la source de formations véritablement qualifiantes.

Ce sur quoi le Conseil veut ici attirer l'attention, c'est le fait que l'accès à l'enseignement supérieur ne peut être mesuré par les seuls accroissements du nombre d'inscriptions. Ainsi qu'il l'a souligné l'année dernière[10] et comme invite à le penser une étude du Conseil des universités[11], la nature, la valeur et les retombées des formations supérieures suivies et acquises importent plus que le seul fait de fréquenter le collège ou l'université.

C'est pour cela qu'il n'est pas superflu de rappeler que l'accès des adultes en emploi aux programmes réguliers des collèges et des universités — aux « vrais » programmes, entend-on souvent dire, les programmes vraiment qualifiants — constitue une tâche importante des établissements d'enseignement supérieur en regard de la hausse des compétences de la main-d'oeuvre active. Souplesse des horaires et des modes de dispensation, reconnaissance des acquis, diversification pédagogique font assurément partie de cette tâche. Mais, dès l'admission, il est nécessaire qu'on donne concrètement aux personnes ayant vécu des interruptions d'études la possibilité réelle d'avoir accès aux programmes réguliers conduisant au diplôme d'études collégiales et au baccalauréat, en particulier dans les programmes à accès contingenté.

À cet égard, la fréquentation des programmes d'études collégiales par les adultes est l'objet de restrictions financières qui demandent un réexamen. Comme on le sait, l'étudiant, « jeune » ou adulte, inscrit à plus de quatre cours d'un programme régulier bénéficie de la gratuité; mais s'il y est inscrit dans le cadre de l'éducation des adultes, il n'y a pas droit. C'est que, contrairement aux étudiants dits réguliers, les étudiants inscrits par l'éducation des adultes relèvent d'un financement spécifique basé sur le principe d'une enveloppe fermée, à laquelle on fait d'ailleurs régulièrement subir des coupures. En pratique, les situations sont très diverses, voire moins claires que ne le fixe la lettre des règles de financement. Elles sont aussi compliquées par le fait que les effectifs des collèges ont bien évolué depuis l'établissement de ce mode de financement. Ainsi, par exemple, plus de « jeunes » y sont à temps partiel et de plus en

---

9. C.S.E., *L'éducation aujourd'hui: une société en changement, des besoins en émergence. Rapport annuel 1985-1986 sur l'état et les besoins de l'éducation*, chapitre 2.

10. C.S.E., *Les adultes dans les programmes réguliers de l'université: des étudiants à part entière*, Québec, novembre 1985.

11. Conseil des universités, *La formation courte dans l'enseignement universitaire*, novembre 1985. Voir aussi l'avis 85-21 du Conseil des universités: *La formation courte dans les universités*, 1986.

plus d'adultes fréquentent le collège à temps plein au « régulier ». En dépit des souplesses observables, la difficulté demeure cependant et l'évolution de l'enveloppe fermée destinée au financement de la fréquentation à temps partiel par les adultes n'est pas sans inquiéter ceux qui se préoccupent de l'efficacité de nos dispositifs de formation supérieure des adultes. On aurait même intérêt à vérifier s'il n'y aurait pas quelque lien entre ces contraintes à la fréquentation à temps partiel des programmes des collèges et l'engouement des adultes pour les programmes courts des universités.

À défaut de pouvoir injecter dans cette enveloppe fermée des ressources dont on ne voit pas bien actuellement d'où elles proviendraient, le Conseil a récemment[12] attiré l'attention du ministre sur la nécessité d'assurer une évolution équitable des ressources actuelles, sans que le caractère administrativement plus « mou » de ce secteur ne le désigne d'emblée à toutes les compressions. Mais, quand on considère les choses à plus long terme, c'est vraisemblablement d'une évolution plus structurelle des modes de financement de l'ensemble de l'enseignement collégial qu'il faut attendre des solutions plus efficaces. Cette évolution fait actuellement l'objet d'études et de discussions rendues nécessaires par la transformation importante des réalités des collèges. Le Conseil est d'avis que ces révisions devront permettre de tenir compte de l'ensemble des catégories d'étudiants, qu'ils soient « jeunes » ou « adultes ». Faudra-t-il pour cela adopter un concept d'« étudiant équivalent à temps complet » comme on l'a à l'université? Ce n'est pas à exclure. Mais il faut surtout réussir à mieux ajuster les modes de financement à une réalité où la distinction entre « jeunes » et « adultes », ou entre « réguliers » et « adultes », est de plus en plus inadéquate et inopérante.

Pas plus au collège qu'à l'université, cependant, l'accès des personnes en emploi n'est d'emblée rendu possible par le seul fait de l'entrée effective dans un établissement d'enseignement. Des problèmes majeurs de subsistance et de libération d'emploi se posent dès le moment qu'est envisagé un retour aux études. Il y a là des contraintes que ne réussissent pas à lever tous les programmes existants, gouvernementaux et privés, d'aide au perfectionnement de la main-d'oeuvre. Il serait tout aussi irréaliste de penser que les gouvernements et les entreprises pourraient actuellement mettre sur pied des programmes complets de congé-éducation, surtout s'il devait s'agir de formations plus longues et non étroitement orientées vers des objectifs immédiats. Il serait donc opportun qu'on stimule la réflexion sur les effets bénéfiques que représenterait la mise en place de plans de financement, collectifs ou individuels, d'épargne-perfectionnement. Il existe des amorces de ce genre de plan, basées sur le report de revenu. Mais leur développement n'a pas connu un grand essor. Le Conseil est d'avis que syndicats, employeurs et gouvernements rendraient un immense service en activant ce dossier[13]. Sans ce genre de dispositif, la possibilité concrète de hausser les compétences des personnes en emploi pourrait bien être pratiquement nulle pour la majorité.

C'est dans ces perspectives que le Conseil:

(8) recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'inciter les collèges et les universités à prendre les mesures appropriées pour assurer aux personnes ayant interrompu leurs études un accès équitable aux programmes *conduisant au D.E.C. ou au baccalauréat, notamment aux* programmes à accès contingenté;

(9) recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de veiller à ce que, dans les révisions à venir du cadre de financement des collèges, *on s'engage à mieux tenir compte des différents types de clientèles et des différents modes de fréquentation, en particulier des* étudiants dits « adultes » *disposés à fréquenter le collège* à temps partiel;

*(10) attire l'attention sur les retombées positives à escompter d'une concertation entre le gouvernement, les employeurs et les syndicats en vue de la mise en place de plans qui, tels les plans d'*épargne-perfectionnement, *permettraient d'envisager avec réalisme des retours aux études.*

---

12. C.S.E., *La formation professionnelle de la main-d'oeuvre*, p. 29 (recommandation 5).

13. Le Conseil a déjà souligné l'intérêt de cette idée pour le ressourcement du personnel enseignant. Voir: *Pour le renouvellement et le ressourcement des personnels de l'enseignement*, mai 1985; *L'éducation aujourd'hui: une société en changement, des besoins en émergence. Rapport annuel 1985-1986 sur l'état et les besoins de l'éducation*, pp. 52-53.

3.4 Un redressement à poursuivre: la scolarisation et la qualification des femmes

La situation des femmes dans la vie active et leur participation à l'éducation des adultes révèlent bien des entraves à une véritable promotion des femmes et à leur plein développement et compromettent conséquemment la pleine utilisation de nos ressources humaines. Beaucoup de femmes doivent se contenter du travail au noir ou d'emplois peu rémunérés et exposés aux changements du marché du travail.

La faible présence des femmes en formation professionnelle au secondaire, leur présence massive en éducation populaire, dans les organismes volontaires d'éducation populaire et dans les cours à temps partiel qui ne permettent pas d'atteindre un D.E.C., leur engagement dans les programmes courts à l'université ne constituent pas des voies d'accès suffisantes à des formations qualifiantes qui permettraient d'acquérir l'autonomie personnelle et socio-économique. Il s'agit trop souvent de formations exigeant beaucoup d'énergie et d'efforts, mais qui ne débouchent pas sur des qualifications reconnues. De plus, les femmes doivent surmonter de nombreuses contraintes, comme les problèmes de transport et de garderie, tout en assumant leurs autres responsabilités, souvent pour constater qu'elles se retrouvent dans des voies sans issue et qu'elles ne peuvent pas atteindre leurs objectifs. Les conditions dans lesquelles se trouvent les femmes responsables de familles monoparentales sont particulièrement difficiles.

Il est essentiel de rendre plus facilement accessibles des services tels « transition-travail », « initiation aux métiers non traditionnels » et des programmes de développement personnel. Il est tout aussi important de reconnaître officiellement ces formations dans le cadre d'un diplôme ou d'une qualification professionnelle. La compétence n'est pas uniquement le cumul d'habiletés techniques. Ces programmes doivent être sanctionnés par des crédits, faire partie de la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels et ne pas placer les femmes dans des situations sans issue mais les conduire à des diplômes et à des qualifications. Le développement personnel est d'ailleurs une des finalités des programmes officiels.

Il faut rendre accessibles aux femmes les formations générales et professionnelles, en tenant compte de leur situation et sans créer de ghetto en les limitant à des programmes de développement personnel ou socioculturel qui ne sont reconnus ni socialement ni par le marché du travail. On le sait, la scolarisation est un facteur important d'insertion dans la population active et l'écart avec les hommes ne se rétrécit vraiment qu'avec la scolarisation.

La situation des femmes a des répercussions importantes sur le développement social et économique. Les écarts qu'on peut observer entre la situation des femmes et celle des hommes, voire entre celle des femmes québécoises et celle des femmes ontariennes, interpellent le système d'éducation et invitent à des corrections de tir en éducation des adultes. Celle-ci doit viser à mieux répondre aux besoins de formation des femmes et leur permettre d'atteindre leurs objectifs personnels et socio-économiques et une véritable promotion sociale. En particulier, le système d'éducation doit examiner les raisons qui, dans la pratique, limitent l'accessibilité de la formation professionnelle aux femmes. Le manque de certaines facilités est évident, surtout pour celles qui ont des responsabilités familiales. Ainsi, les horaires doivent être beaucoup plus souples, de façon à leur permettre de suivre des cours soit le jour soit le soir, selon leurs disponibilités. Des services généralement disponibles seulement le jour dans les établissements — services de documentation, de « counselling », d'aide pédagogique — doivent être rendus également disponibles le soir. Des services de garderie sont encore nécessaires pour faciliter l'accès des femmes.

Le système d'éducation pourrait aussi explorer des avenues nouvelles pour offrir des services de formation aux femmes, tels la formation à distance, la formation en milieu de travail, des formules combinant le travail à temps partiel et des cours théoriques, des approches de projet personnalisé de formation, des services aux autodidactes et explorer des modalités moins scolaires et moins traditionnelles d'acquérir une formation.

Le Conseil:

(11) *recommande au ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, de même qu'à l'ensemble des organismes d'enseignement, de faire de* la mise en place de services d'appoint *un élément majeur de leur* stratégie d'accès des femmes à la scolarisation et à la qualification.

Conclusion

L'éducation des adultes représente un énorme secteur d'activité — presque un marché, à certains égards. On y trouve une grande variété de visées et de pratiques, les besoins s'y multipliant à un rythme et selon une ampleur que les promoteurs d'il y a un quart de siècle n'avaient pas prévus. Les intervenants y sont nombreux et, dans toutes ses instances et à tous les niveaux, le système public d'éducation s'y est investi, y prenant souvent des initiatives de leadership dont on doit se féliciter.

La plupart des tentatives visant à rationaliser, voire à coordonner, ce vaste et complexe secteur d'activités ont généralement échoué, surtout lorsqu'elles se sont voulues trop globales ou trop exhaustives. Il n'en reste pas moins que l'éducation des adultes demeure en quête de priorités. Le présent avis aura seulement voulu contribuer à l'émergence et au raffermissement de telles priorités, en particulier dans les actions qui engagent les ressources publiques et le système d'éducation. À l'heure de choix chaque année plus difficiles, le Conseil a tenu à attirer l'attention du ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, de même que celle des grands partenaires du système public d'éducation, sur les besoins de formation les plus pressants de la population québécoise. Depuis quelques années surtout et dans plusieurs de ses instances, le système public d'éducation a montré qu'il entendait privilégier la réponse à de tels besoins: là et dans la mesure où c'est le cas, qu'il trouve ici un appui à son action.

Dans cet avis, le Conseil soutient — recommandations 1 et 2 — que l'accès aux formations qualifiantes devrait être l'option fondamentale inspirant l'ensemble des interventions en éducation des adultes, au premier chef celles du système public d'éducation. Il soutient également — recommandations 3 à 7 — que cette option d'ensemble doit trouver sa première et plus urgente traduction dans une action vigoureuse destinée à accroître l'accès aux formations de base, un bien dont est encore privée une partie importante de la population. En matière d'enseignement supérieur — recommandations 8 à 10 — , la nécessité persistante de rattrapage exige des actions pour maintenir et accroître l'accès des adultes en emploi aux programmes réguliers des collèges et des universités. Enfin — recommandation 11 — , l'état de scolarisation et la situation des femmes nécessitent encore des actions de redressement et de rééquilibrage.

C'est dans ces perspectives et selon ces accents que le Conseil:

(1) *recommande au ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, de même qu'à l'ensemble des organismes publics d'éducation, de viser en priorité* le redressement des niveaux de scolarisation et de qualification *de la population adulte québécoise et, à cette fin, de privilégier l'accès des adultes à* des démarches de formation qualifiante;

(2) *recommande aux organismes engagés en éducation populaire de prêter attention* aux activités de formation qui débouchent sur des démarches de formation qualifiante;

(3) *souligne la pertinence de l'initiative ministérielle de financer, sur la base des clientèles inscrites,* l'accès des adultes aux programmes de formation générale et professionnelle de l'ordre secondaire *et recommande au ministre de l'Éducation et aux commissions scolaires d'informer largement les adultes des services disponibles et de les inciter à s'en prévaloir;*

(4) *recommande au ministre de l'Éducation et aux commissions scolaires de considérer la formation des personnes analphabètes et faiblement scolarisées comme* un objectif directement lié à la mission du système public d'éducation *et, de concert avec les organismes communautaires engagés dans ce secteur, d'intensifier leur action en leur faveur;*

(5) *recommande que les programmes de « rattrapage scolaire », de « stages en milieu de travail » et de « travaux communautaires » soient progressivement rendus* accessibles *aux moins de 35 ans, plutôt qu'aux seuls moins de 30 ans, l'âge de 35 ans constituant un seuil particulièrement significatif dans les taux de chômage;*

(6) *recommande que, dans la mise en oeuvre du programme de « rattrapage scolaire », on vise un* accès accru aux programmes de formation professionnelle initiale;

(7) *recommande la poursuite et l'intensification des programmes de « stages en milieu de travail » et de « travaux communautaires » et, à la faveur de modèles renouvelés d'apprentissage, d'y privilégier l'* acquisition de compétences professionnelles durables;

(8) *recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'inciter les collèges et les universités à prendre les mesures appropriées pour assurer aux personnes ayant interrompu leurs études un* accès équitable aux programmes *conduisant au D.E.C. ou au baccalauréat, notamment aux* programmes à accès contingenté;

(9) *recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de veiller à ce que, dans les révisions à venir du* cadre de financement des collèges, *on s'engage à mieux tenir compte des différents types de clientèles et des différents modes de fréquentation, en particulier des* étudiants dits « adultes » *disposés à fréquenter le collège* à temps partiel;

(10) *attire l'attention sur les retombées positives à escompter d'une concertation entre le gouvernement, les employeurs et les syndicats en vue de la mise en place de plans qui, tels les plans d'*épargne-perfectionnement, *permettraient d'envisager avec réalisme des retours aux études;*

(11) *recommande au ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, de même qu'à l'ensemble des organismes d'enseignement, de faire de* la mise en place de services d'appoint un élément majeur de leur stratégie d'accès des femmes à la scolarisation et à la qualification.

Annexe

Table

Tableau 1 Population de 15 ans et plus ne fréquentant pas l'école et n'ayant pas de diplôme d'études secondaires selon le niveau de scolarité, le groupe d'âge et le sexe 33

Tableau 2 Population de 15 ans et plus selon la langue maternelle et le plus haut niveau de scolarité atteint; Québec, 1981 33

Tableau 3 Population active selon le niveau de scolarité atteint et l'âge, Québec — Ontario — Canada moins le Québec, 1981 34

Tableau 4 La scolarisation dans la population totale en 1981 (au Québec et en Ontario) 34

Tableau 5 La scolarisation de la population adulte du Québec et sa participation à la vie active 35

Tableau 6 Scolarisation et population active en 1981, Québec — Ontario — Canada 35

Tableau 7 Scolarisation et chômage en 1981, Québec, Ontario 36

Tableau 8 Fréquentation scolaire et marché du travail chez les jeunes québécois (15-24 ans) en 1981, selon leur degré de scolarité 36

Tableau 9 Taux de chômage supérieur à la moyenne québécoise (10,8%) selon le groupe d'âge et la scolarité atteinte (1981) 37

Tableau 10 La population adulte peu scolarisée selon l'âge et la fréquentation scolaire 37

Tableau 11 La scolarisation selon le sexe 37

Tableau 12 Taux d'activité par sexe selon la scolarité, population adulte 15-64 ans 37

Tableau 13 Scolarisation selon le sexe dans la population adulte totale en 1985 (huit années et moins de scolarité) 38

Tableau 14 Les taux d'activité en juin 1985 dans la population adulte totale (15-64 ans) Québec — Ontario 38

Tableau 15 Les diplômés et les non-diplômés du secondaire selon leur langue maternelle, Québec, 1981 38

Tableau 16 Taux de participation à l'éducation des adultes selon les provinces, Canada, 1983 39

Tableau 17 La participation à l'éducation des adultes selon l'âge et le sexe en 1983 au Québec et au Canada 39

Tableau 18 Taux global de participation selon le degré de scolarité et le sexe, Québec, 1983 40

Tableau 19 La participation à l'éducation des adultes au Québec et ailleurs au Canada, en 1983, selon la langue maternelle 40

Tableau 20 Taux de participation à la formation des adultes selon la situation de travail et le sexe, Québec, 1983 40

Tableau 21 Répartition des participants selon le type de cours et le sexe, 1983 41

Tableau 22 Type de formation et marché du travail chez les participants à l'éducation des adultes, Québec, 1983 41

Tableau 23 Formation recherchée et scolarité antérieure chez les participants à l'éducation des adultes, Québec, 1983 42

Tableau 24 Type de participation à l'éducation des adultes selon la langue et le sexe, Québec, 1983 43

Tableau 25 Formation recherchée à l'éducation des adultes selon l'âge des participants, Québec, 1983 44

Tableau 26 Participants à l'éducation des adultes, selon le genre de cours, Canada et provinces, 1983 45

Tableau 27 Répartition des participants selon l'organisme qui assurait la formation, Québec — Canada, 1983 45

Tableau 28 Organisme assurant la formation selon le genre de cours suivis, Québec, 1983 46

Tableau 29 Nombre d'individus rejoints à l'éducation des adultes, Québec, 1970-1971 à 1984-1985 46

Tableau 30 Répartition (%) des effectifs selon le sexe, par type de formation, Québec, 1970-1971 à 1983-1984 47

Tableau 31 Participation des adultes dans les commissions scolaires 1983-1984 47

Tableau 32 Effectif adulte des cégeps 48

Tableau 33 Base d'admission des nouveaux inscrits au premier cycle universitaire (automne 1983) selon la filière d'études 49

Tableau 34 Répartition des nouveaux inscrits au premier cycle universitaire (automne 1983) selon l'âge et la filière d'études 49

Tableau 35 L'effectif universitaire étudiant de 1976-1977 comparé à celui de 1983-1984 50

Tableau 36 L'effectif universitaire étudiant de 1976-1977 comparé à celui de 1983-1984 (% de croissance) selon les domaines d'études (temps complet/temps partiel) 51

Tableau 37 Contribution relative des domaines d'études à l'accroissement de l'effectif universitaire de 1976-1977 à 1983-1984 51

Tableau 1

Population de 15 ans et plus ne fréquentant pas l'école et n'ayant pas de diplôme d'études secondaires selon le niveau de scolarité, le groupe d'âge et le sexe.

Sexe groupe d'âge	Population ne fréquentant pas l'école	Moins d'une 9e	9e à 13e sans diplôme	Total des non-diplômés	Proportion de non-diplômés (%)
Sexes réunis					
15-24	661 885	58 835	228 130	286 965	43,4
25-29	496 185	42 230	107 695	149 925	30,2
30-34	479 735	70 965	71 565	142 530	29,7
35-39	412 220	99 450	55 950	155 400	37,7
40 et +	2 052 995	1 016 525	288 065	1 304 590	63,5
Total	**4 103 020**	**1 288 005**	**751 405**	**2 039 410**	**49,7**
Sexe masculin					
15-24	325 190	32 670	120 345	153 015	47,1
25-29	243 185	19 885	54 070	73 955	30,4
30-34	238 980	31 335	32 780	64 115	26,8
35-39	208 445	44 350	24 665	69 015	33,1
40 et +	969 410	454 995	121 075	576 070	59,4
Total	**1 985 105**	**583 235**	**352 935**	**936 170**	**47,2**
Sexe féminin					
15-24	336 700	26 160	107 785	133 945	39,8
25-29	252 995	22 345	53 630	75 975	30,0
30-34	240 760	39 630	38 785	78 415	32,6
35-39	203 775	55 100	31 280	86 380	42,4
40 et +	1 083 685	561 535	166 990	728 525	67,2
Total	**2 117 910**	**704 770**	**398 470**	**1 103 240**	**52,1**

SOURCE: Recensement de 1981, tableaux non publiés.

Ce tableau est reproduit de: ministère de l'Éducation. *Un projet d'éducation permanente. Énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes*, Québec, 1984, p. 12.

Tableau 2

Population de 15 ans et plus selon la langue maternelle et le plus haut niveau de scolarité atteint; Québec 1981

	Plus haut niveau de scolarité atteint						
Langue maternelle	Moins qu'une 9e année	9e à 13e sans diplôme	Diplôme du secondaire[1]	Postsecondaire non universitaire	Université: sans grade	Grade universitaire	Total
Anglais	91 200	127 030	93 965	102 830	66 425	67 805	549 265
Français	1 090 850	801 985	903 185	807 320	223 500	247 450	4 074 285
Amérindien et Inuktitut	7 770	3 530	1 470	1 615	530	365	15 275
Autres	125 700	48 850	45 510	52 085	29 610	35 240	337 000
Total	**1 315 520**	**981 395**	**1 044 130**	**963 850**	**320 065**	**350 860**	**4 975 825**

(1) Comprend aussi les diplômés d'une école de métiers.

SOURCE: Daniel Maisonneuve, *L'état de la scolarisation de la population québécoise. Une analyse des données du recensement de 1981*, Québec, ministère de l'Éducation, 1984, tableau 10, page 21.

Tableau 3

Population active selon le niveau de scolarité atteint et l'âge, Québec — Ontario — Canada moins le Québec, 1981

Région/Âge	8 ans ou moins		9-13 sans diplôme		9-13 avec diplôme		Postsecondaire non-universitaire avec ou sans diplôme ou certificat		Universitaire avec ou sans diplôme, certificat ou grade		Tous niveaux	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Québec												
15-24 ans	34 920	4,56	185 200	24,20	210 335	27,48	240 100	31,37	94 740	12,38	765 295	100,00
25-44 ans	200 975	13,44	202 200	13,52	366 285	24,50	379 105	25,36	351 910	23,54	1 495 075	100,00
45 ans et +	307 210	38,85	108 345	13,70	137 705	17,41	121 765	15,40	115 655	14,63	790 680	100,00
Tous âges	**543 105**	**17,80**	**495 745**	**16,25**	**708 925**	**23,24**	**740 970**	**24,28**	**562 305**	**18,43**	**3 051 050**	**100,00**
Ontario												
15-24 ans	25 440	2,37	390 505	36,44	257 020	23,98	220 645	20,59	178 060	16,62	1 071 670	100,00
25-44 ans	180 190	8,60	444 050	21,19	359 995	17,18	544 870	26,00	566 610	27,04	2 095 715	100,00
45 ans et +	326 335	25,17	327 985	25,29	194 980	15,04	248 860	19,19	198 485	15,31	1 296 645	100,00
Tous âges	531 965	11,92	1 162 540	26,04	811 995	18,19	1 014 375	22,72	943 155	21,13	4 464 030	100,00
Canada-Québec												
15-24 ans	83 270	3,67	845 625	37,24	498 985	21,97	461 195	20,31	381 930	16,82	2 271 005	100,00
25-44 ans	348 210	8,20	936 890	22,06	659 125	15,52	149 295	27,06	1 154 330	27,17	4 247 850	100,00
45 ans et +	623 380	25,09	661 935	26,65	335 680	13,52	485 605	19,55	377 665	15,20	2 484 265	100,00
Tous âges	**1 054 860**	**11,72**	**2 444 450**	**27,15**	**1 493 790**	**16,59**	**2 096 095**	**23,28**	**1 913 925**	**21,26**	**9 003 120**	**100,00**

SOURCE: Louis Dionne et Denis Ledoux, *Les travailleurs faiblement scolarisés. Un examen des données du recensement de 1981*, Québec, ministère de l'Éducation, 1985, tableau A.1, page 41.

Tableau 4

La scolarisation dans la population totale en 1981 (au Québec et en Ontario)

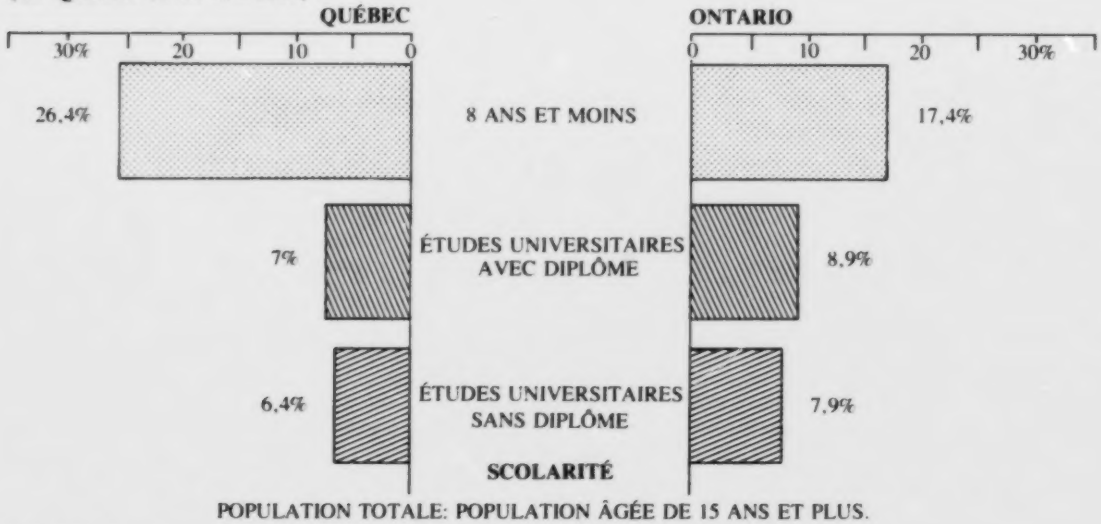

POPULATION TOTALE: POPULATION ÂGÉE DE 15 ANS ET PLUS.

SOURCE: Recensement du Canada, Données non publiées.

GRAPHIQUE: Gilles Boudreault

Tableau 5

La scolarisation de la population adulte du Québec et sa participation à la vie active

Niveau de scolarité	Population adulte totale[1]	(%)	Population active[2]	(%)	Taux de participation
8 ans et moins	1 315 525	(26,4%)	543 105	(17,8%)	41,3%
9 à 13 ans sans diplôme	981 395	(19,7%)	495 745	(16,25%)	50,5%
9 à 13 ans avec diplôme	1 044 130	(20,9%)	708 925	(23,24%)	67,9%
Études postsecondaires non universitaires	963 850	(19,3%)	740 965	(24,28%)	76,8%
Études universitaires	670 935	(13,4%)	562 300	(18,43%)	83,8%
Total	**4 975 830**	**(100%)**	**3 051 045**	**(100%)**	**61,3%**

1. Daniel Maisonneuve, *op. cit.*, pages 3 et 20.

2. Louis Dionne et Denis Ledoux, *op. cit.*, page 41.

Tableau 6

Scolarisation et population active en 1981
Québec — Ontario — Canada

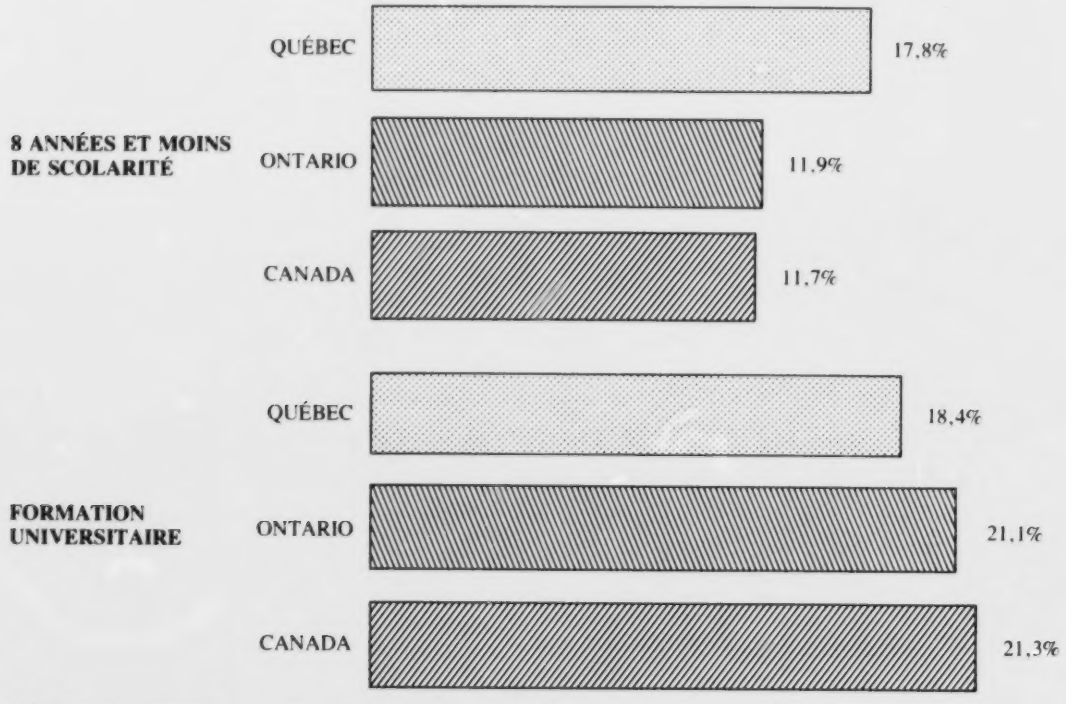

SOURCE: Recensement du Canada, 1981. Données non publiées.

GRAPHIQUE: Gilles Boudreault

NOTE: Population active: population de 15 ans et plus sur le marché du travail.

Tableau 7

Scolarisation et chômage en 1981
Québec — Ontario

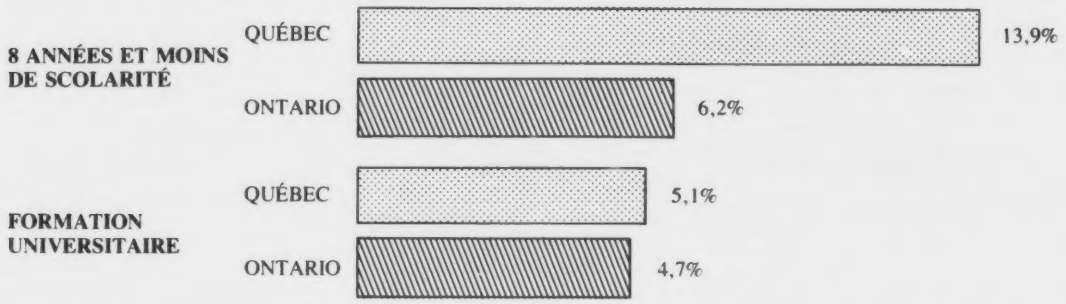

SOURCE: Recensement du Canada, 1981. Données non publiées.

GRAPHIQUE: Gilles Boudreault

NOTE: Population active: population de 15 ans et plus sur le marché du travail.

Tableau 8

Fréquentation scolaire et marché du travail chez les jeunes Québécois (15-24 ans) en 1981 selon leur degré de scolarité

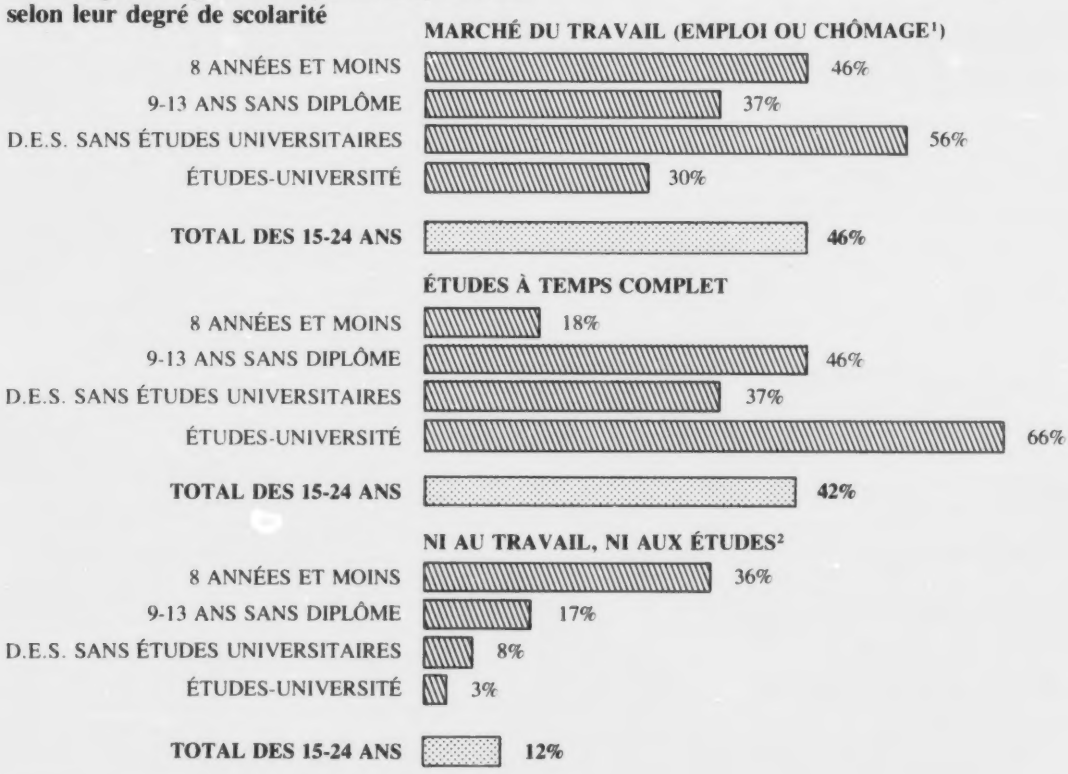

SOURCE: Recensement du Canada, 1981. Données non publiées.

GRAPHIQUE: Gilles Boudreault

NOTE 1: Marché du travail: population au travail et population à la recherche d'un emploi.

NOTE 2: Inactivité: ni travail, ni études.

Tableau 9

Taux de chômage supérieur à la moyenne québécoise (10.8%) selon le groupe d'âge et la scolarité atteinte (1981)

Plus haut niveau de scolarité atteint	Groupe d'âge				
	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans
8 années et moins	34,75	23,73	18,47	13,99	11,35
9 à 13 années sans diplôme	28,55	19,27	13,80	11,48	
9 à 13 années avec diplôme	21,85	13,61			
Taux moyen par groupe d'âge	**27,49**	**16,32**	**10,53**	**8,10**	**6,88**

SOURCE: Louis Dionne et Denis Ledoux, *op. cit.*, page 17.

Tableau 10

La population adulte peu scolarisée selon l'âge et la fréquentation scolaire

Groupe d'âge	Population adulte totale	Sans diplôme secondaire	Sans DES et ne fréquentant pas l'école	Sans DES et fréquentant l'école
15-24 ans	1 257 785	513 590 (40,8%)	286 980 (22,8%)	266 610 (18%)
25-34 ans	1 131 170	300 955 (26,6%)	290 455 (25,6%)	10 500 (1%)
35 ans et +	2 586 870	1 480 405 (57,2%)	1 460 000 (56,4%)	20 405 (0,8%)

SOURCE: Extrait de: Daniel Maisonneuve, *op. cit.*, tableau 1, page 3.

Tableau 11

La scolarisation selon le sexe

Sexe	Sans DES	DES	Études universitaires
Masculin	1 070 935 (44,1%)	966 015 (39,7%)	390 500 (16%)
Féminin	1 225 975 (48,1%)	1 041 975 (40,9%)	280 440 (11%)

SOURCE: *ibid.*, page 12.

Tableau 12

Taux d'activité par sexe selon la scolarité Population adulte 15-64 ans

Plus haut niveau dc scolarité atteint	Taux d'activité Hommes	Taux d'activité Femmes	Écart
8 années et moins	76,9	32,0	44,9
9-13 ans sans diplôme	67,4	40,4	27,0
9-13 ans avec diplôme	85,1	58,7	26,4
Postsecondaire non universitaire	89,4	69,3	20,1
Université	92,5	79,1	13,4
Taux moyen	**82,0**	**53,2**	**28,8**

SOURCE: Tableau tiré de: Louis Dionne et Denis Ledoux, *op. cit.*, page 15.

Tableau 13

Scolarisation selon le sexe dans la population adulte totale en 1985 (huit années et moins de scolarité)

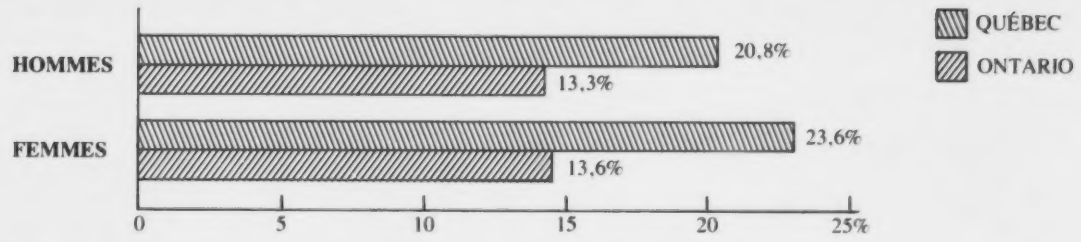

SOURCE: Statistique Canada, population active, Catalogue 71-001, juin 1985.

GRAPHIQUE: Gilles Boudreault

NOTE: Population adulte totale: population des adultes âgés de 15 à 64 ans.

Tableau 14

Les taux d'activité en juin 1985 dans la population adulte totale (15-64 ans) Québec — Ontario

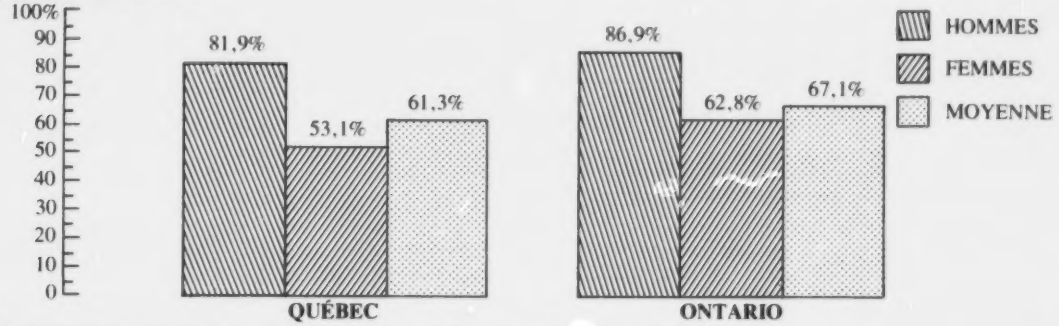

SOURCE: Statistique Canada, population active, Catalogue 71-001, juin 1985.

GRAPHIQUE: Gilles Boudreault

NOTE: Population active: population en situation d'emploi ou à la recherche d'un emploi.

Tableau 15

Les diplômés et les non-diplômés du secondaire selon leur langue maternelle Québec, 1981

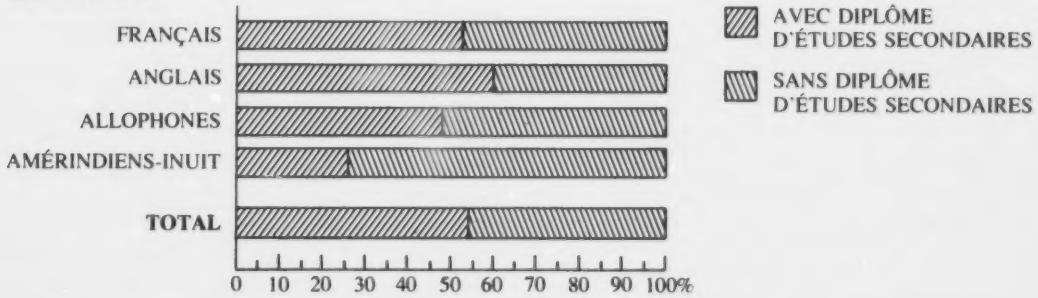

SOURCE: Recensement du Canada, 1981, vol. 1, No. 92-914, tableau no. 10.

GRAPHIQUE: Gilles Boudreault

Tableau 16

Taux de participation à l'éducation des adultes selon les provinces, Canada, 1983[1]

TERRE-NEUVE	9,0%		
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	15,1%		
NOUVELLE-ÉCOSSE	14,9%		
NOUVEAU-BRUNSWICK	12,9%		
QUÉBEC	18,1%		
ONTARIO	19,5%		
MANITOBA	19,6%		
SASKATCHEWAN	18,8%		
ALBERTA	24,9%		
COLOMBIE-BRITANNIQUE	21,0%		
CANADA	19,2%	NP =	16 600 702
		NE =	83 081

(1) À l'exclusion des étudiants à temps plein. Les données proviennent de l'enquête sur la population active de janvier 1984.

SOURCE: Pierre Doray, *La Participation à l'éducation des adultes*, Montréal, ICEA, 1985, p. 10.

Tableau 17

La participation à l'éducation des adultes selon l'âge et le sexe en 1983 au Québec et au Canada

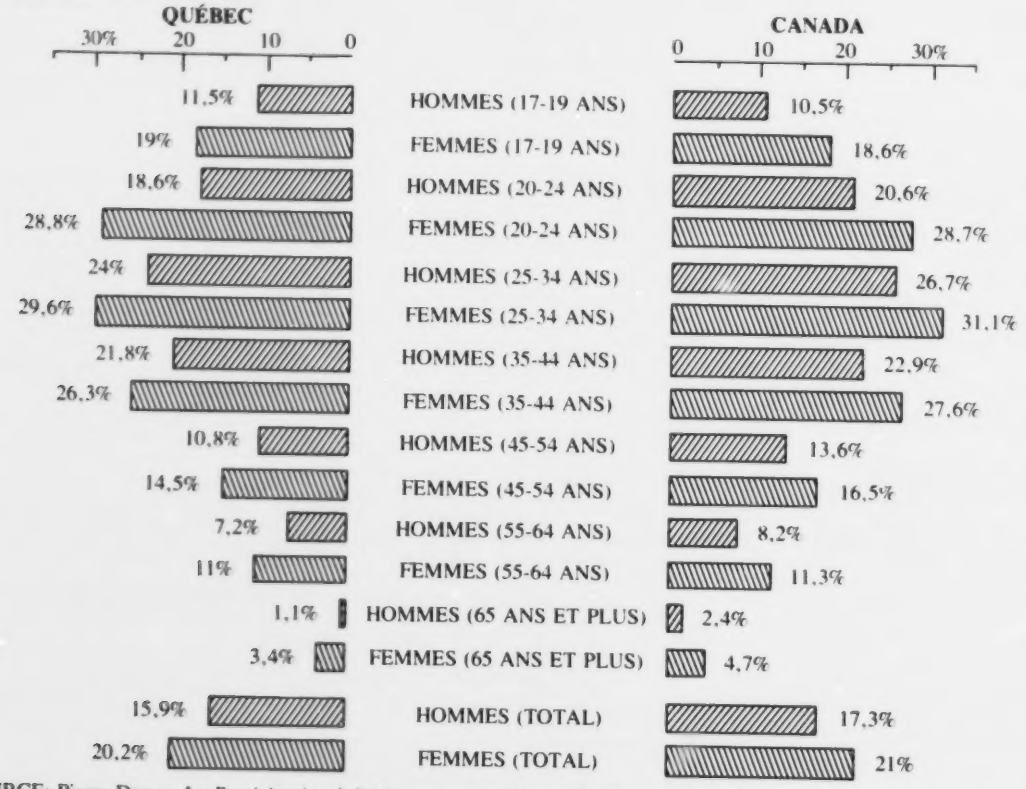

SOURCE: Pierre Doray, *La Participation à l'éducation des adultes*, Montréal, ICEA, 1985.

GRAPHIQUE: Gilles Boudreault

Tableau 18

Taux global de participation selon le degré de scolarité et le sexe
Québec, 1983

	Hommes	Femmes
Primaire et moins	4,8	6,0
Secondaire	13,2	20,8
Collégial	30,4	36,5
Universitaire	33,6	47,8
Moyenne	**15,9**	**20,2**

(%) Pourcentage non cumulatif

SOURCE: Pierre Doray, *op. cit.*, p. 37.

Tableau 19

La participation à l'éducation des adultes au Québec et ailleurs au Canada, en 1983, selon la langue maternelle

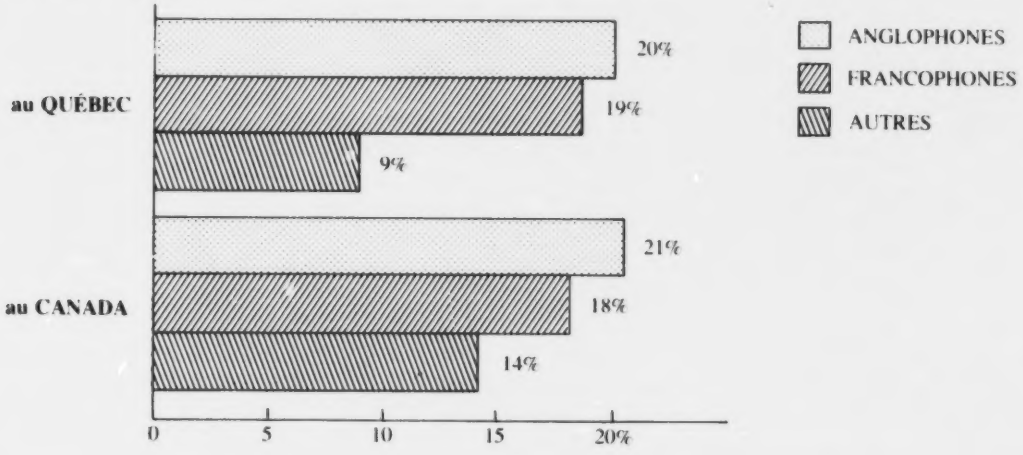

SOURCE: Statistique Canada, supplément de l'enquête sur la population active, 1984.

GRAPHIQUE: Gilles Boudreault

Tableau 20

Taux de participation à la formation des adultes selon la situation de travail et le sexe, Québec, 1983

	Hommes	Femmes	Total
En emploi	19,6	29,5	23,8
En chômage	15,3	21,8	17,9
Hors population active	4,3*	12,4	10,1
Ensemble de la population	15,9	20,2	18,1

SOURCE: Pierre Doray, *op. cit.*, pp. 19 et 43.

* En raison de l'échantillonnage réduit, on peut supposer ici un taux d'erreur assez élevé.

Tableau 21

Répartition des participants selon le type de cours et le sexe, 1983

	Québec			Canada		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Formation académique et professionnelle	60,8	37,1	47,1	67,9	43,3	54,0
Sports et loisirs, développement personnel, langues et autres	39,2	62,9	52,9	32,1	56,7	46,0

SOURCE: Pierre Doray, *op. cit.*, pp. 89 et 97.

Tableau 22

Type de formation et marché du travail chez les participants à l'éducation des adultes Québec, 1983

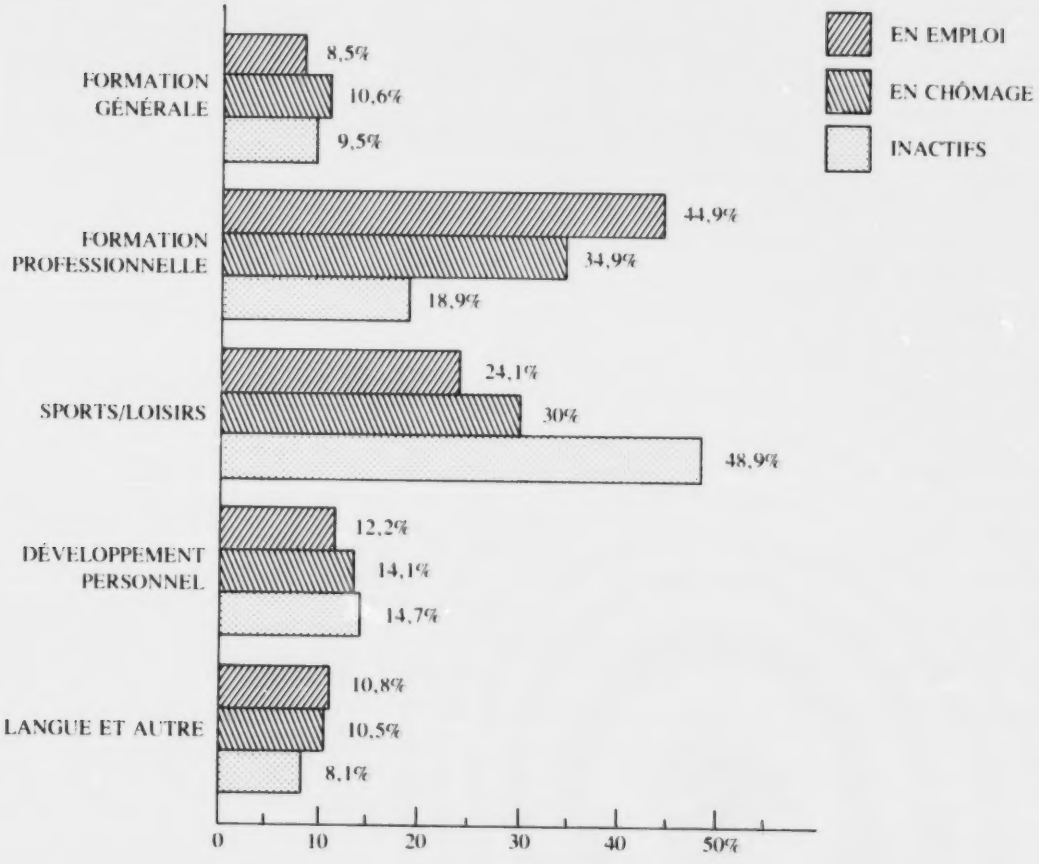

SOURCE: Pierre Doray, *op. cit.*

GRAPHIQUE: Gilles Boudreault

Tableau 23

Formation recherchée et scolarité antérieure chez les participants à l'éducation des adultes Québec, 1983

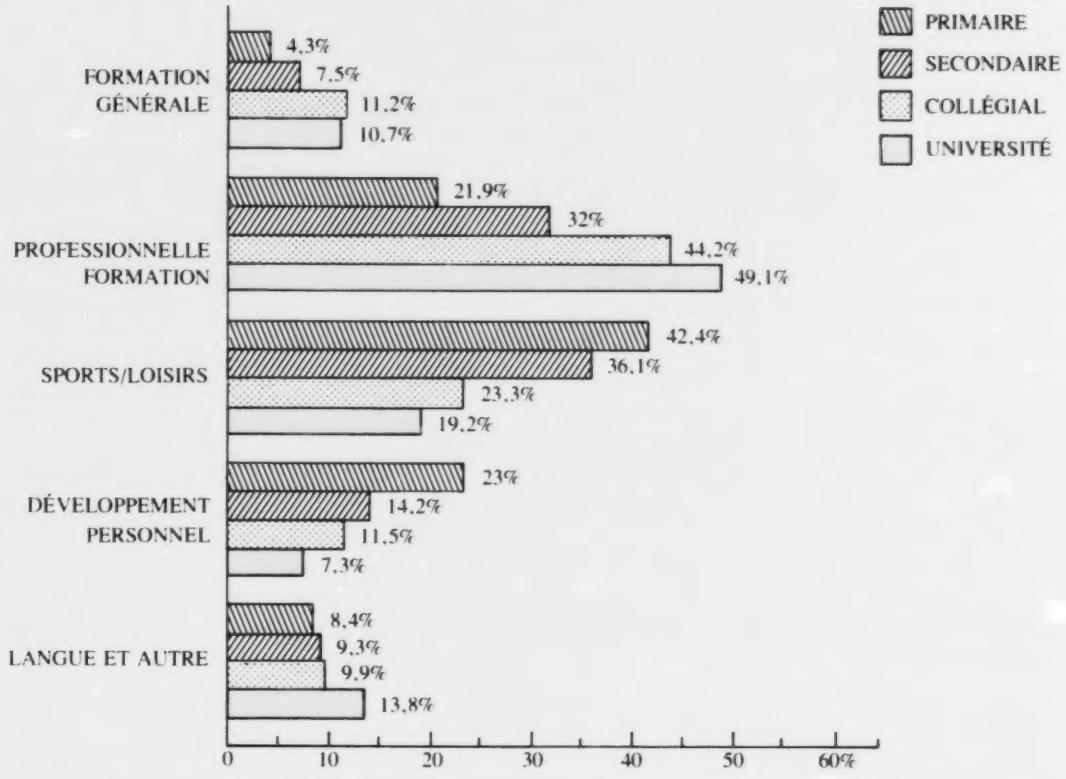

SOURCE: Pierre Doray, *op. cit.*

GRAPHIQUE: Gilles Boudreault

Tableau 24

Type de participation à l'éducation des adultes selon la langue et le sexe
Québec, 1983

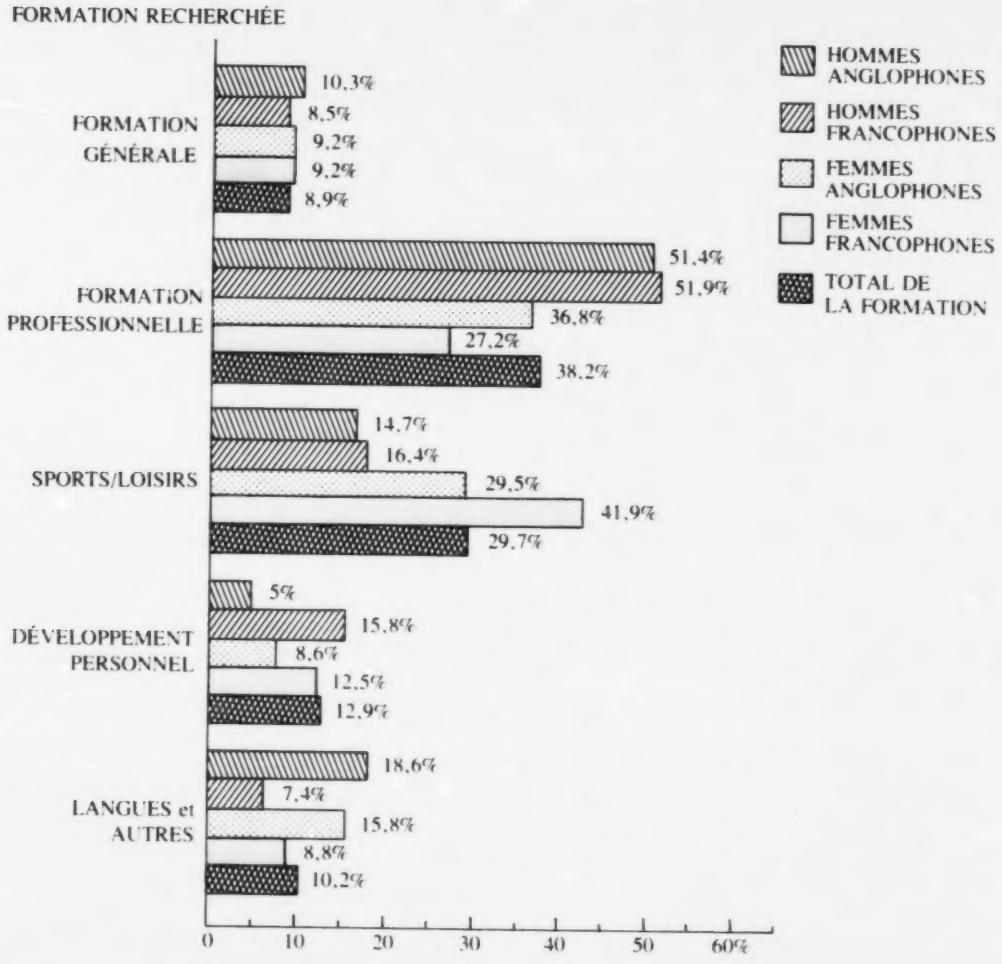

SOURCE: Pierre Doray, *op. cit.*

GRAPHIQUE: Gilles Boudreault

Tableau 25

Formation recherchée à l'éducation des adultes selon l'âge des participants
Québec, 1983

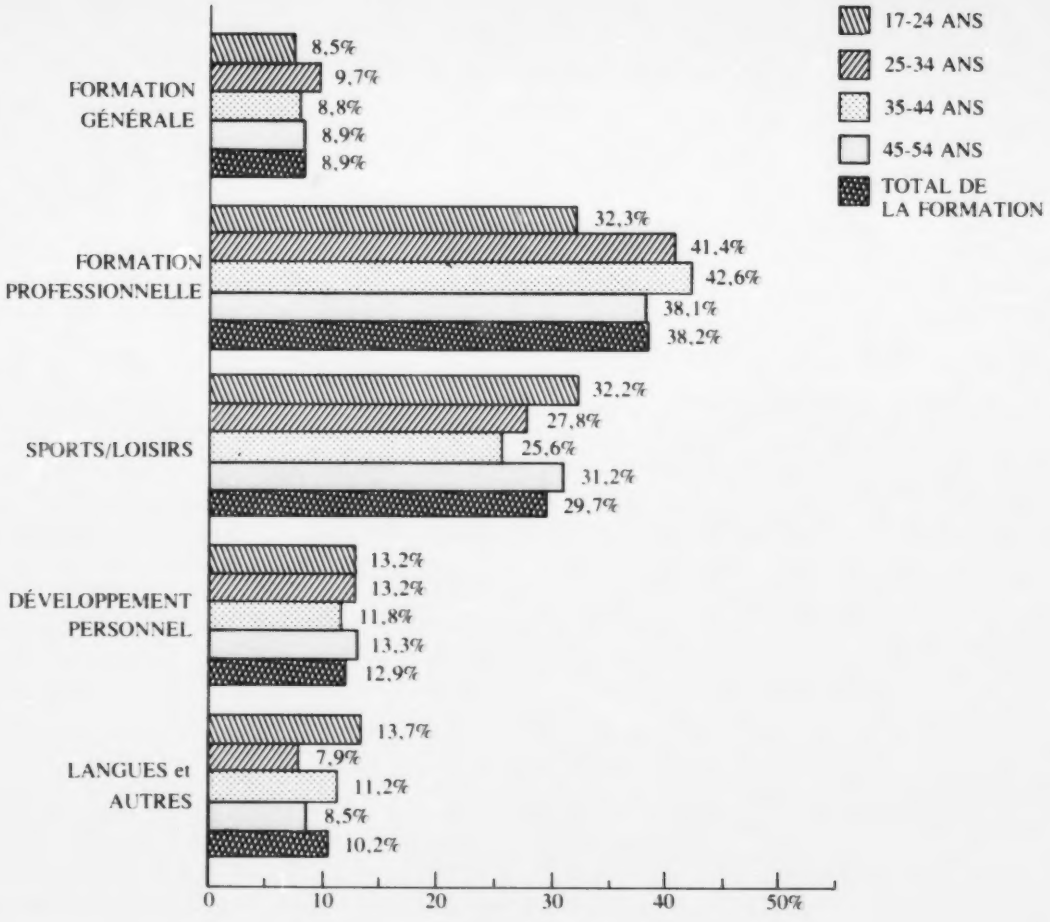

SOURCE: Pierre Doray, *op. cit.*

GRAPHIQUE: Gilles Boudreault

Tableau 26

Participants à l'éducation des adultes, selon le genre de cours, Canada et provinces, 1983

Type de cours	Canada	Provinces de l'Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**
Cours ayant trait au travail	41	42	34	43	43	45	47	42
Cours d'enrichissement ou d'intérêt personnel	23	21	29	20	23	20	21	25
Cours récréatifs ou d'artisanat	20	20	21	19	16	22	20	19
Cours de formation générale	12	14	12	15	14	10	10	10
Autres	2	1*	4	2*	**	**	**	**
Ne sait pas/ non déclaré	1	2	**	**	**	**	**	**
Nombre total de participants	**3 170 900**	**185 100**	**803 400**	**1 157 900**	**131 200**	**119 500**	**368 300**	**405 500**

* Les données sont affectées d'une forte erreur d'échantillonnage et doivent être utilisées avec prudence.

** Les données ne sont pas suffisamment fiables pour être publiées.

SOURCE: Secrétariat d'État et Statistique Canada, *Une personne sur cinq. Enquête sur l'éducation des adultes au Canada*, Ottawa, 1985, tableau 8, p. 21.

Tableau 27

Répartition des participants selon l'organisme qui assurait la formation, Québec-Canada, 1983

		Québec	Canada
Milieu de travail	Employeur	14,8	19,0
	Associations ou syndicats	7,6	
Milieu d'enseignement	Université	14,4	11,5
	Collège	11,7	17,5
	Primaire — secondaire	13,3	13,5
	École privée	17,8	12,4
	Bibliothèques	0,4	0,2
	Églises	2,2	1,7
	Associations volontaires	17,9	14,9
	Total	**100,0**	**100,0**
		NP = 776 117 NE = 2 364	NP = 3 023 925 NE = 15 134

SOURCE: Pierre Doray, *op. cit.*, p. 101.

Tableau 28

Organisme assurant la formation selon le genre de cours suivis, Québec, 1983

Organisme		Formations académiques	Formations professionnelles	Sports et loisirs	Développement personnel	Langues	Autres	Total
Milieu de travail	Employeurs	5,6	26,2	1,3	20,1	8,6	62,3	14,8
	Associations professionnelles et syndicales	2,7	11,0	2,2	15,8	4,0	13,6	7,6
Système d'enseignement	Universités	39,1	19,1	3,2	3,9	19,1	9,2	14,2
	Collèges	14,8	17,3	4,1	7,1	18,0	0	11,8
	Primaire et secondaire	20,3	11,3	9,6	10,5	28,9	8,4	13,2
	Écoles privées	3,9	9,1	37,7	13,8	12,4	0	18,0
	Bibliothèques	2,2	0	0,2	0,4	0,6	0	0,4
	Églises	3,1	1,4	3,5	1,3	0,9	6,6	2,2
	Associations volontaires	8,1	4,6	38,1	27,1	7,5	0	18,0
	Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
	(N =)	**67 449**	**291 939**	**226 171**	**95 403**	**72 723**	**5 564**	**759 248**

SOURCE: Pierre Doray, *op. cit.*, et supplément d'information préparé pour le Conseil supérieur de l'éducation (inédit).

Tableau 29

Nombre d'individus rejoints à l'éducation des adultes, Québec, 1970-1971 à 1984-1985

Année	Formation								
	Générale temps plein	Générale temps partiel	Langue seconde	Total général	Professionnel temps plein	Professionnel temps partiel	Total professionnel	Éducation populaire	Toutes formations
1970-1971	23 611	48 054	—	71 665	16 678	20 764	37 442	41 278	150 385
1971-1972	18 263	47 020	—	65 283	19 263	25 093	44 356	56 656	166 295
1972-1973	21 136	41 768	8 311	62 904*	16 831	23 514	40 345	63 015	166 264
1973-1974	19 637	30 444	9 448	50 081*	15 826	22 906	38 732	70 013	158 826
1974-1975	20 623	24 116	6 776	44 739*	12 014	20 880	32 894	67 683	145 316
1975-1976	20 588	49 393	3 004	69 981*	13 177	20 071	33 248	70 708	173 937
1976-1977	20 939	57 982	24	78 821*	14 879	29 085	43 964	92 186	214 971
1977-1978	22 131	59 834	(1)	81 965	15 019	28 132	43 151	111 081	236 197
1978-1979	14 911	54 914	(1)	69 825	11 169	51 070	62 239	156 790	288 854
1979-1980	9 835	48 310	(1)	58 145	11 468	47 755	59 223	129 473	246 841
1980-1981	12 124	64 770	(1)	76 894	21 077	71 117	92 194	167 373	336 461
1981-1982	11 716	53 613	(1)	65 329	19 715	49 003	68 718	98 283	232 330
1982-1983	11 495	54 763	(1)	66 258	15 031	62 509	77 540	83 272	227 070
1983-1984	14 641	54 333	(1)	68 974	20 916	61 593	82 509	91 944	243 427
1984-1985	22 284	54 606	(1)	76 890	22 238	42 294	64 532	80 921	222 343
1985-1986				105 564			77 015	120 305(2)	302 884

* Comprend la formation en langue seconde.

(1) Assimilé à la formation générale depuis 1977-1978.
(2) Comprend la formation financée et autofinancée.

SOURCE: Louis Dionne, *La population à l'éducation des adultes dans les commissions scolaires: son volume et quelques caractéristiques. 1970-1971 à 1981-1982*, Québec, ministère de l'éducation, D.G.É.A., 1983, tableau A.1, page 39.

Ministère de l'Éducation, D.G.É.A., *Système d'évaluation (SEVAL)*, 1981-1982 à 1983-1984.

Ministère de l'Éducation, *Rapport d'activités à l'éducation des adultes pour 1985-1986*, Québec, 1987, passim.

Tableau 30

Répartition (%) des effectifs selon le sexe, par type de formation, Québec, 1970-1971 à 1983-1984

Année	Formation															
	Générale temps plein		Générale temps partiel		Total général		Professionnelle temps plein		Professionnelle temps partiel		Professionnelle total		Éducation populaire		Toutes formations	
	S.M.	S.F.	S.M.	S.F.	S.M.	S.F.	S.M.	S.F.	S.M.	S.F.	S.M.	S.F.	S.M.	S.F.	S.M.	S.F.
1970-1971	63,7	36,3	46,2	53,8	52,1	47,9	76,1	23,9	48,8	51,2	60,8	39,2	8,0	92,0	42,5	57,5
1971-1972	53,0	47,0	41,2	58,8	44,6	55,4	77,7	22,3	49,4	50,6	61,6	38,4	10,8	89,2	37,9	62,1
1972-1973	49,2	50,8	42,0	58,0	44,4	55,6	87,1	12,9	49,8	50,2	64,9	35,1	12,8	87,2	37,3	62,7
1973-1974	42,3	57,7	39,0	61,0	40,3	59,7	81,5	18,5	55,4	44,6	65,8	34,2	12,7	87,3	34,3	65,7
1974-1975	38,2	61,8	37,9	62,1	38,1	61,9	73,7	26,3	58,3	41,7	64,0	36,0	13,0	87,0	32,5	67,5
1975-1976	40,4	59,6	39,9	60,1	40,1	59,9	67,0	33,0	58,2	41,8	62,0	38,0	13,1	86,9	34,9	66,0
1976-1977	42,3	57,7	40,7	59,3	41,1	58,9	67,1	32,9	60,5	39,5	63,0	37,0	15,3	84,7	35,0	65,0
1977-1978	44,2	55,8	42,5	57,5	42,9	57,1	66,5	33,5	59,0	41,0	61,9	38,1	17,3	82,7	34,9	65,1
1978-1979	47,8	52,2	44,2	55,8	45,0	55,0	60,8	39,2	77,2	22,8	73,9	26,1	20,4	79,6	38,2	61,8
1979-1980	52,0	48,0	43,4	56,6	44,9	55,1	61,3	38,7	71,0	29,0	69,2	30,8	20,6	79,4	38,0	62,0
1980-1981	53,6	46,4	43,7	56,3	45,3	54,7	65,4	34,6	74,5	25,5	72,4	27,6	21,2	78,8	40,7	59,3
1981-1982	51,2	48,8	47,0	53,0	47,7	52,3	68,9	31,1	68,9	31,1	68,9	31,1	22,0	78,0	43,1	56,9
1982-1983	55,4	44,6	48,5	51,5	49,7	50,3	69,4	30,6	73,3	26,7	72,5	27,5	21,7	78,3	47,2	52,8
1983-1984	54,1	45,9	47,5	52,5	48,9	51,1	76,6	23,4	70,8	29,2	72,3	27,7	22,1	77,9	46,7	53,3

NOTE: Rappelons qu'avant 1979-1980, les ventilations portent sur des élèves inscrits.

SOURCES: Louis Dionne, *op. cit.*, tableau 2, page 9. D.G.É.A., *Système d'évaluation (SEVAL), op. cit.*,

Tableau 31

Participation des adultes dans les commissions scolaires 1983-1984

	Formation générale Temps complet	Formation générale Temps partiel	Formation générale Total	Formation professionnelle Temps complet	Formation professionnelle Temps partiel	Formation professionnelle Total	Éducation populaire	Total
Nombre d'adultes[3]	14 641	54 333	68 974	20 916	61 593	82 509	91 944	243 427
Heures de service[3]	5 323 183	4 934 038	10 257 221	7 747 925	3 390 802	11 138 727	2 377 911	23 773 869
Moyenne d'heures par personne	363,58	90,81		370,43	55,05		25,36	
Effectif équivalant Temps complet (Base 364 heures)	14 641 (22,5%)	13 471 (20,7%)	28 112 (43,2%)	21 319 (32,8%)	9 332 (14,3%)	30 651 (47,1%)	6 332 (9,7%)	65 095 (100%)
Effectif équivalant Temps complet (Base 900 heures)	5 905	5 433	11 338 [1]	8 598	3 764	12 362 [2]	2 554	26 254

(1) En 1985-86, cet effectif est de 37 136.

(2) En 1985-86, cet effectif est de 24 262.

(3) Données extraites de: D.G.É.A. *Système d'évaluation (SEVAL). 1983-1984.*

Tableau 32

Population adulte des cégeps

Session	Automne 1980	Hiver 1981	Automne 1981	Hiver 1982	Automne 1982	Hiver 1983	Automne 1983	Hiver 1984	Automne 1984	Hiver 1985
Référence	Vol. 8, No 5	Vol. 8, No 6	Vol. 8, No 9	Vol. 8, No 10	Vol. 8, No 11	Vol. 8, No 12	Vol. 9, No 10	Vol. 9, No 11	Vol. 10, No 4	Vol. 10, No 5
Formation générale (masculin)	9 151	8 915	8 976	9 036	8 589	8 864	9 242	9 485	9 604	9 710
Formation générale (féminin)	14 269	13 877	14 703	12 869	14 414	11 911	14 959	12 913	15 402	14 078
Formation générale (total)	23 420	22 792	23 679	21 905	23 003	20 775	24 201	22 398	25 006	23 788
Formation professionnelle (masculin)	4 325	7 647	4 663	6 163	4 605	6 638	5 655	6 247	5 750	6 141
Formation professionnelle (féminin)	4 369	7 489	6 210	5 925	5 979	7 489	7 556	7 741	8 877	8 022
Formation professionnelle (total)	8 594	15 136	10 873	12 088	10 584	14 127	13 211	13 988	14 627	14 163
Total DGEC	32 014	37 928	34 552	33 993	33 587	34 902	37 412	36 386	39 633	37 951
3 cours et moins	23 008	34 868	32 404	32 372	32 172	33 485	35 798	34 611	37 871	36 112
DGEC	32 014	37 928	34 552	33 993	33 591	34 902	37 412	36 386	39 633	37 951
DGEA (PFMC-PFME)	18 551	11 191	15 406	14 344	14 698	12 184	15 432	13 784	14 935	N.D.
DGEA (Autres)	4 586	3 361	6 455	5 157	10 727	8 179	12 414	9 079	9 612	N.D.
Autofinancé	4 558	1 409	1 833	1 598	3 066	816	1 632	1 701	1 617	N.D.
Total	59 709	53 889	58 246	55 092	62 082	56 081	66 890	60 950	65 797	N.D.

SOURCE: MEQ, Direction générale de l'enseignement collégial. *Bulletin statistique. Recherche et développement*. vol. 1- , 1976-

Tableau 33

Base d'admission des nouveaux inscrits au premier cycle universitaire (automne 1983) selon la filière d'études

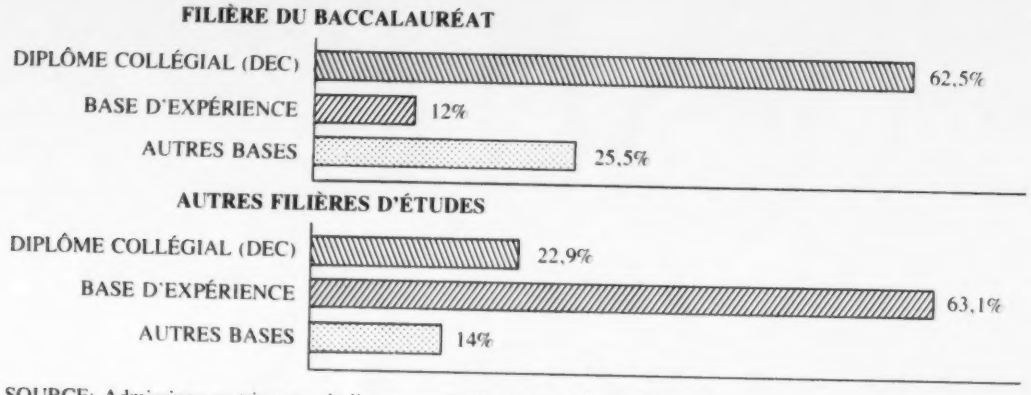

SOURCE: Admissions au trimestre de l'automne de 1983, CREPUQ, cahier no 1, oct. 1984.

GRAPHIQUE: Gilles Boudreault

NOTE: Un total de 34 445 nouveaux inscrits au baccalauréat comparativement à un total de 29 173 inscrits dans les autres filières.

Tableau 34

Répartition des nouveaux inscrits au premier cycle universitaire (automne 1983) selon l'âge et la filière d'études

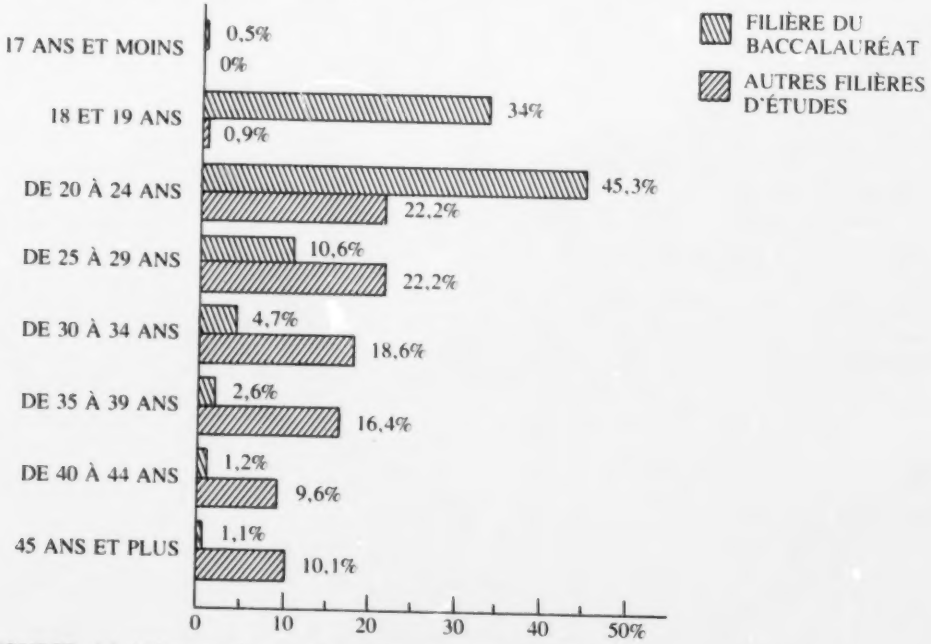

SOURCE: Admissions au trimestre de l'automne de 1983, CREPUQ, cahier no 1, oct. 1983.

GRAPHIQUE: Gilles Boudreault

NOTE: Le nombre d'inscrits de la filière du baccalauréat est de 34 445 tandis que les inscrits des autres filières est de 29 173

Tableau 35

L'effectif universitaire étudiant de 1976-1977 comparé à celui de 1983-1984

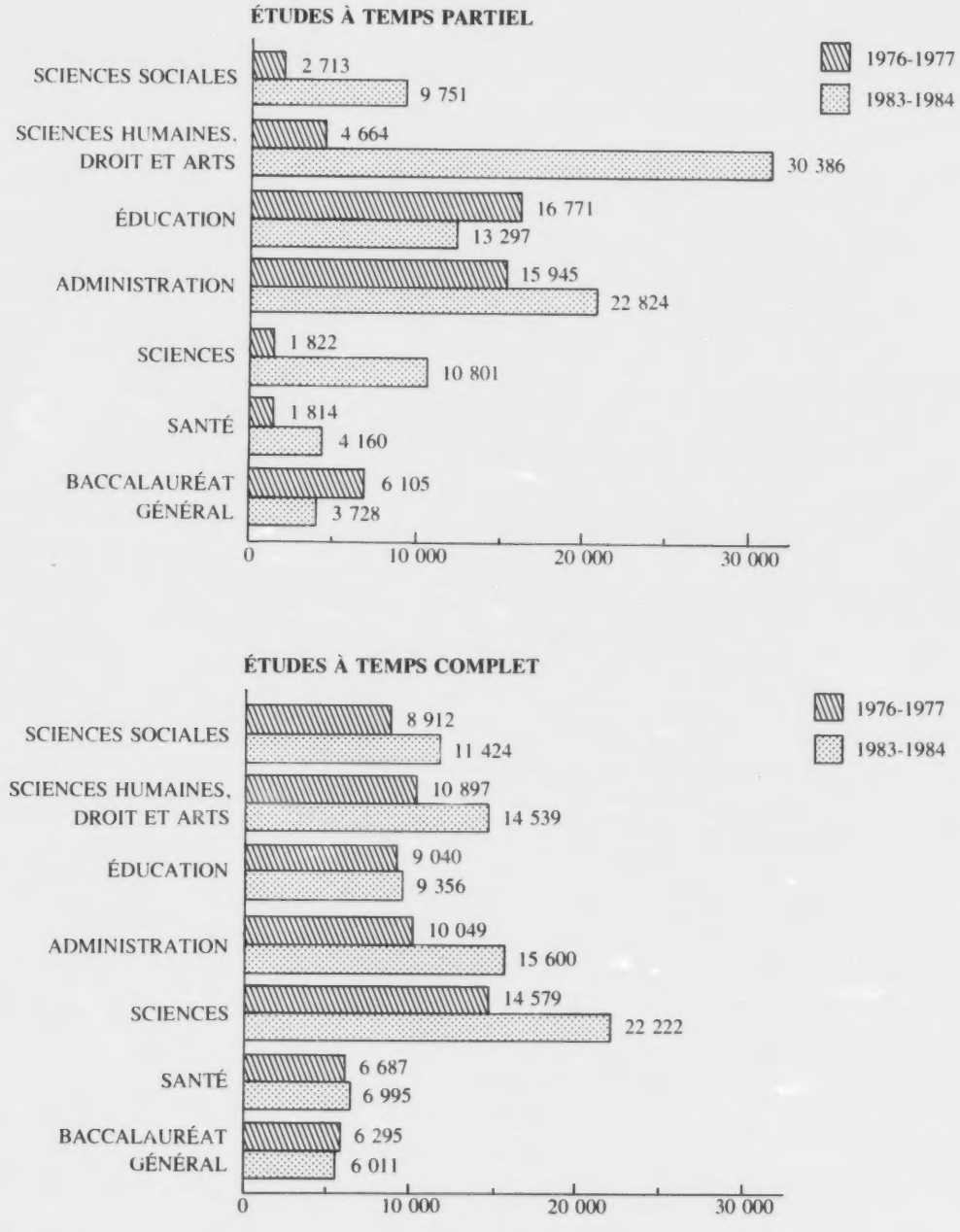

SOURCE: Statistique Canada, sortie mécanographiée spéciale, CSE, 1986.

GRAPHIQUE: Gilles Boudreault

Tableau 36

L'effectif universitaire étudiant de 1976-1977 comparé à celui de 1983-1984 (% de croissance) selon les domaines d'études (temps complet/temps partiel)

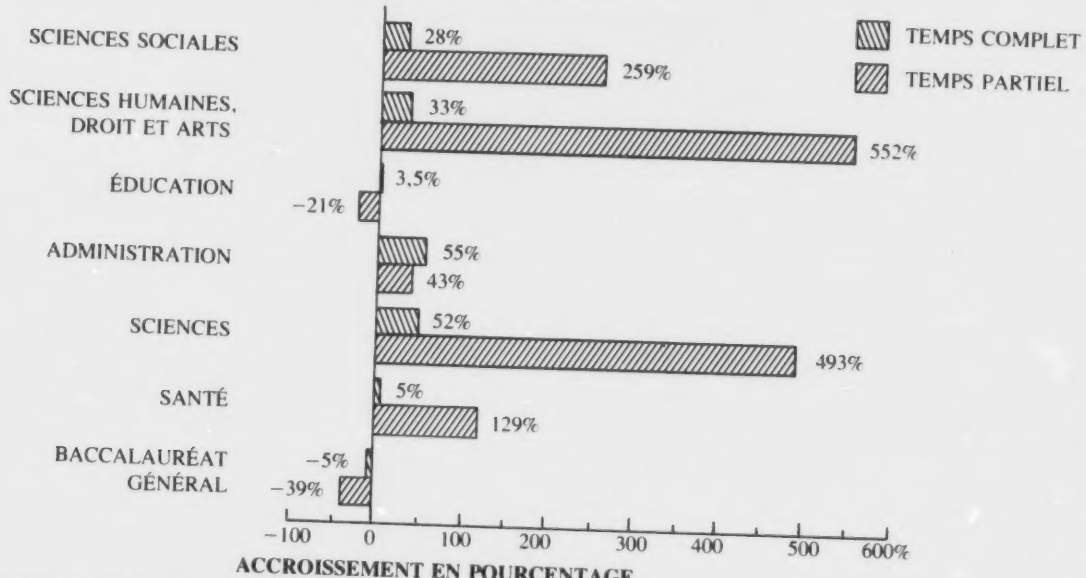

SOURCE: Statistique Canada, sortie mécanographiée spéciale, CSE, 1986.

GRAPHIQUE: Gilles Boudreault

Tableau 37

Contribution relative des domaines d'études à l'accroissement de l'effectif universitaire de 1976-1977 à 1983-1984

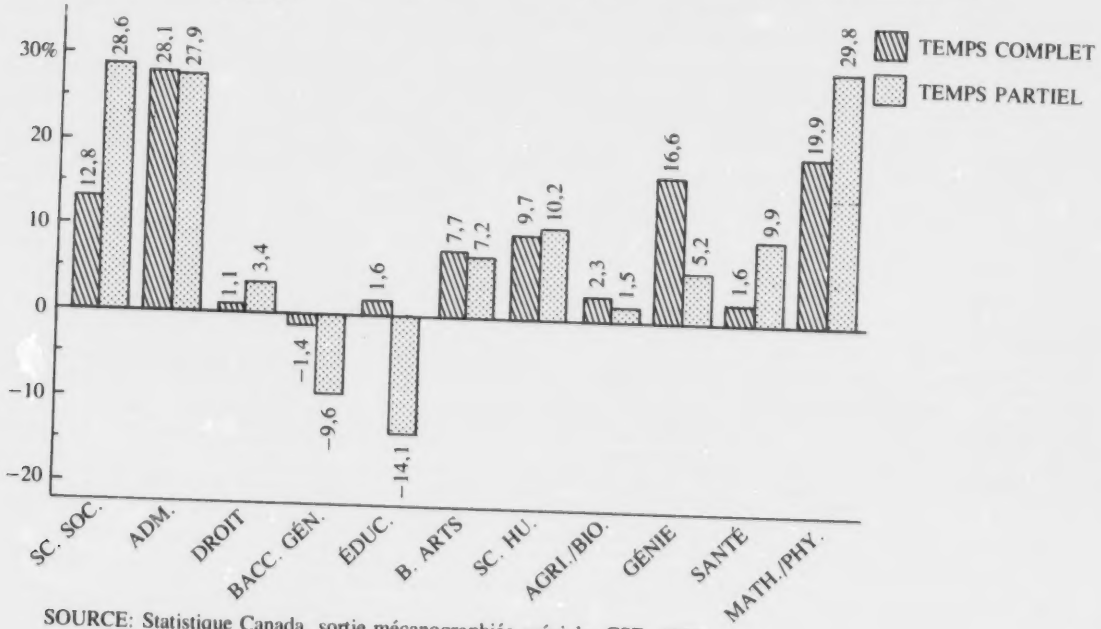

SOURCE: Statistique Canada, sortie mécanographiée spéciale, CSE, 1986.

GRAPHIQUE: Gilles Boudreault

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Président
Pierre LUCIER
Québec

Vice-président
Lucien ROSSAERT
Mont-St-Hilaire

Membres
Kathryn ANDERSON
Directrice
Centre Dialogue de l'Église unie du Canada
Montréal

Danièle BÉDARD
Psychologue
Lachine

Christiane BÉRUBÉ
Directrice générale
Société nationale de l'Est du Québec (SNEQ)
Rimouski

Robert BISAILLON
Enseignant
Commission scolaire L'Argile Bleue
Farnham

Ghislain BOUCHARD
Vice-président (Gestion des ressources humaines et affaires juridiques) et secrétaire Québec-Téléphone
Rimouski

Donald BURGESS
Professeur
Département de l'administration et des politiques scolaires
Université McGill
Verdun

Claude CAPISTRAN
Directeur général
Commission scolaire de Varennes
Contrecoeur

Louise CHENÉ
Directrice des services pédagogiques
Cégep de Sainte-Foy
Québec

Sylvia CHESTERMAN
Directrice des services de l'enseignement
Commission des écoles catholiques de Montréal
Ville Mont-Royal

Michel DÉPELTEAU
Coordonnateur de l'enseignement professionnel
Commission scolaire St-Jean-sur-Richelieu
Saint-Luc

John F. GECI
Associé
Groupe SOBECO Inc.
Montréal

Pierrette GIRARD-FRARE
Orthopédagogue
Laval

Pierrette GODBOUT-PERREAULT
Vice-présidente
Confédération des organismes familiaux du Québec
Saint-Hyacinthe

André PARÉ
Professeur d'enseignement religieux
Collège Notre-Dame
Montréal

Yvan PELLETIER
Directeur des services éducatifs
Commission scolaire Jean-Chapais
Kamouraska

Roland POIRIER
Directeur
École polyvalente Louis-Joseph-Papineau
Chénéville

Jacques RACINE
Doyen
Faculté de Théologie
Université Laval
Québec

Joseph-Octave-Raymond ROCHON
Administrateur
La Motte

Victor TEBOUL
Journaliste et enseignant
Montréal

Louise VANDELAC
Professeure
Département de sociologie
Université du Québec à Montréal
Montréal

Membres d'office
Jean-Guy BISSONNETTE
Président du Comité catholique
Greenfield Park

Ann Rhodes CUMYN
Présidente du Comité protestant
Baie-d'Urfé

Membres adjoints d'office
Thomas J. BOUDREAU
Sous-ministre

Ann SCHLUTZ
Sous-ministre associée pour la foi protestante

Michel STEIN
Sous-ministre associé pour la foi catholique

Secrétaires conjoints
Alain DURAND

Jean PROULX

COMMISSION DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

Présidente

Christiane BÉRUBÉ
Directrice générale
Société nationale de l'Est du Québec (SNEQ)
Rimouski

Membres

Jean CANAC-MARQUIS
Directeur
Service de l'éducation des adultes
Commission scolaire de Saint-Jérôme
Saint-Jérôme

Louis FAHNDRICH
Directeur
Association du camionnage du Québec Inc.
Montréal

Peter GALLEY
Directeur
Éducation des adultes
Centre Saint-Pie-X
Laval

Michelle HOULE-OUELLET
Coordonnatrice des programmes de formation d'animatrices
Association Féminine d'Éducation et d'Action Sociale
Saint-Jérôme

Hélène LAFLEUR
Coordonnatrice
Direction du développement des ressources humaines
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins
Québec

Jeanne MAHEUX
Directrice des études de premier cycle
Télé-Université
Québec

Fernand PALIN
Directeur
Service de l'éducation des adultes
Commission scolaire de Chicoutimi
Jonquière

Lorraine SÉGUIN
Conseillère d'orientation
Commission de formation professionnelle de Québec
Lévis

Linda SHOHET
Coordonnatrice du programme
Literacy across the curriculum
Dawson College
Montréal

Claude TREMBLAY
Conseiller principal en développement de main-d'oeuvre et formation
Alcan Ltée
Jonquière

Marie-Paule D. VAILLANCOURT
Formatrice d'adultes
Centre Katimavik
Commission scolaire Sainte-Croix
Outremont

Coordonnateur

Paul-Henri LAMONTAGNE

Madame Murielle L. Lebret
Madame Madeleine Nadeau
Monsieur Norbert Rodrigue
Madame Sylvie Saint-Pierre-Babin

étaient membres en 1985-1986 au moment où la Commission de l'éducation des adultes commençait ses travaux pour la préparation de cet avis.